



# R e c u e i l

## d e s A c t e s

# A d m i n i s t r a t i f s

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou mairies dont ils émanent.

Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur).

Extrait de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 juin 1989 :

*“...L'insertion d'un texte administratif au recueil par voie d'extraits selon la théorie dite “des mentions essentielles” élaborée par le juge administratif peut être adoptée...”*

**N<sup>0</sup> 06 – Volume I – Juin/Juillet 2007**

ISSN 1253-7292

# Recueil des Actes Administratifs

N° 06 – Volume I – Juin/Juillet 2007

## Sommaire



### ARTISANAT

<b>ARRÊTÉ DU 26.06.2007</b>	<b>5</b>
Autorisant la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde à contracter un emprunt .....	5

### CIRCULATION

<b>ARRÊTÉ DU 03.07.2007</b>	<b>6</b>
Renouvellement du numéro de classement de la piste de karting "Loisirs" de Mérignac .....	6
<b>ARRÊTÉ DU 19.06.2007</b>	<b>7</b>
Institution du plan de gestion du trafic PALOMAR Sud-Ouest .....	7

### COLLECTIVITÉS LOCALES - FINANCES

<b>ARRÊTÉ DU 05.07.2007</b>	<b>9</b>
Autorisant le CCAS de Saint-Médard-en-Jalles à contracter deux emprunts pour acquisition d'équipements .....	9

### COLLECTIVITÉS LOCALES - INTERCOMMUNALITÉ

<b>ARRÊTÉ DU 24.05.2007</b>	<b>10</b>
Communauté de communes du Pays de Coutras - Extension des compétences et modification des statuts .....	10
<b>ARRÊTÉ DU 31.05.2007</b>	<b>12</b>
Conservatoire Botanique Sud-Atlantique - Adhésion du département des Landes .....	12
<b>ARRÊTÉ DU 11.06.2007</b>	<b>13</b>
Communauté de communes Castillon/Pujols - Extension des compétences .....	13
<b>ARRÊTÉ DU 12.06.2007</b>	<b>14</b>
Communauté de communes du canton de Targon - Extension des compétences .....	14
<b>ARRÊTÉ DU 14.06.2007</b>	<b>16</b>
Communauté de communes du secteur de Saint-Loubès - Extension des compétences .....	16
<b>ARRÊTÉ DU 20.06.2007</b>	<b>17</b>
Communauté d'agglomération Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique (COBAS) - Modification de la définition de l'intérêt communautaire des zones d'activité .....	17
<b>ARRÊTÉ MODIFICATIF DU 22.06.2007</b>	<b>19</b>
Conservatoire Botanique Sud-Atlantique (Syndicat Mixte) - Modification des articles 21.1 et 22 des statuts .....	19

### COLLECTIVITÉS LOCALES - RÉGIE

<b>ARRÊTÉ MODIFICATIF DU 18.06.2007</b>	<b>21</b>
Nomination des régisseurs sur la commune de Saint-Jean d'Illac .....	21

### COMMERCE

<b>AVIS DU 18.06.2007</b>	<b>22</b>
Commission Départementale d'Équipement Commercial du 6 juin 2007 .....	22

### CONCOURS

<b>ARRÊTÉ DU 15.06.2007</b>	<b>24</b>
Liste des candidats admis au recrutement d'adjoints administratifs de 2 <sup>e</sup> classe du Ministère de l'intérieur et du Ministère de l'outre-mer par un contrat de droit public dans le cadre du PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat) .....	24

<b>AVIS DU 04.07.2007</b>	<b>25</b>
Concours externe et interne déconcentré d'Agent Spécialisé de Police Technique et Scientifique .....	25

## **D É L É G A T I O N S D E S I G N A T U R E – S E R V I C E S D É C O N C E N T R É S**

<b>ARRÊTÉ MODIFICATIF DU 02.07.2007</b>	<b>27</b>
Délégation de signature à M. Jean PUIG, Directeur interrégional des douanes et droits indirects .....	27

## **D I S T I N C T I O N S H O N O R I F I Q U E S**

<b>ARRÊTÉ DU 08.06.2007</b>	<b>28</b>
Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à M. Bruno ZOBELE .....	28
<b>ARRÊTÉ DU 08.06.2007</b>	<b>29</b>
Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à M. Joël CHEVALIER.....	29
<b>ARRÊTÉ DU 08.06.2007</b>	<b>30</b>
Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à M. Christophe LE CADRE.....	30
<b>ARRÊTÉ DU 08.06.2007</b>	<b>31</b>
Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à M. Michel DEVIC .....	31
<b>ARRÊTÉ DU 15.06.2007</b>	<b>32</b>
Médaille de la Jeunesse et des Sports - Echelon bronze - 14 juillet 2007 .....	32
<b>ARRÊTÉ DU 25.06.2007</b>	<b>35</b>
Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à Mlle GAMEL Christelle .....	35
<b>ARRÊTÉ DU 25.06.2007</b>	<b>36</b>
Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à M. Frédéric SANTILLANA .....	36
<b>ARRÊTÉ DU 25.06.2007</b>	<b>37</b>
Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à M. Yang XU .....	37
<b>ARRÊTÉ DU 25.06.2007</b>	<b>38</b>
Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à M. Jean-Luc SUPPO.....	38
<b>ARRÊTÉ DU 25.06.2007</b>	<b>39</b>
Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale - Promotion du 14 juillet 2007 .....	39
<b>ARRÊTÉ DU 03.07.2007</b>	<b>82</b>
Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers Professionnels - Promotion du 14 juillet 2007.....	82
<b>ARRÊTÉ DU 03.07.2007</b>	<b>87</b>
Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers Volontaires - Promotion du 14 juillet 2007 .....	87
<b>ARRÊTÉ DU 25.06.2007</b>	<b>91</b>
Médaille d'Honneur Agricole - Promotion du 14 juillet 2007 .....	91

## **E X P R O P R I A T I O N**

<b>ARRÊTÉ DU 13.06.2007</b>	<b>100</b>
Prorogation de la déclaration d'utilité publique des acquisitions des immeubles nécessaires à la réalisation de la ZAC Multisite de Ravezies à Bordeaux .....	100
<b>ARRÊTÉ DU 13.06.2007</b>	<b>101</b>
Prorogation de la déclaration d'utilité publique concernant le projet d'aménagement des ruisseaux "Le Lugan" et "Le Tirouflet" sur le territoire des communes de Bègles et de Villenave d'Ornon.....	101

## **P R O T E C T I O N C I V I L E**

<b>ARRÊTÉ DU 04.06.2007</b>	<b>102</b>
Création du Comité Local d'Information et de Concertation du nord de la presqu'île d'Ambès (C.L.I.C) des entreprises EPG, SPBA, EKA-CHIMIE, YARA, COBOGAL et DPA BAYON .....	102
<b>ARRÊTÉ DU 26.06.2007</b>	<b>106</b>
Nouvelle liste d'aptitude opérationnelle pour la spécialité sauvetage aquatique au titre de 2007 établie par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde pour 2007 .....	106

## **S É C U R I T É & G A R D I E N N A G E**

<b>ARRÊTÉ DU 05.06.2007</b>	<b>112</b>
Autorisation administrative de fonctionnement de l'établissement de sécurité privée « PHENIX SECURITE » à Captieux.....	112
<b>ARRÊTÉ MODIFICATIF DU 06.06.2007</b>	<b>113</b>
Autorisation administrative de fonctionnement délivrée à l'établissement de sécurité privée « FOX SECURITE » à Mérignac .....	113

<b>ARRÊTÉ MODIFICATIF DU 06.06.2007</b>	<b>114</b>
Autorisation administrative de fonctionnement délivrée à l'établissement de sécurité privée « PREVENTION MOYENS SECURITAIRES » à Bordeaux.....	114
<b>ARRÊTÉ MODIFICATIF DU 20.06.2007</b>	<b>115</b>
Autorisation administrative de fonctionnement délivrée à l'établissement de sécurité privée « ACELEC ALARME » à Blanquefort.....	115
<b>ARRÊTÉ MODIFICATIF DU 20.06.2007</b>	<b>116</b>
Autorisation administrative de fonctionnement délivrée à l'établissement de sécurité privée « AQUITAINE SECURITE » à Bègles.....	116
<b>ARRÊTÉ DU 21.06.2007</b>	<b>117</b>
Autorisation administrative de fonctionnement de l'établissement de sécurité privée « PROFESSIONNELLE SECURITE » à Mérignac.....	117
<b>ARRÊTÉ DU 27.06.2007</b>	<b>118</b>
Autorisation administrative de fonctionnement de l'établissement de sécurité privée « FRANCE AQUITAINE SECURITE TECH – FAST » à Cenon.....	118

## **T O U R I S M E**

<b>ARRÊTÉ MODIFICATIF DU 06.06.2007</b>	<b>119</b>
EPIC Office de Tourisme de HOURTIN - Changement de Directeur .....	119

## **U R B A N I S M E**

<b>ARRÊTÉ DU 11.05.2007</b>	<b>120</b>
Approbation de la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux sur les quartiers Faures, Gensan et Fusterie.....	120
<b>ARRÊTÉ DU 01.06.2007</b>	<b>122</b>
Carte communale de Laroque.....	122
<b>ARRÊTÉ DU 01.06.2007</b>	<b>123</b>
Carte communale de Fosses et Baleyssac.....	123
<b>ARRÊTÉ DU 18.06.2007</b>	<b>124</b>
Opérations d'archéologie préventive préalables à la réalisation de l'ouvrage Autoroute A 65 – Autorisation accordée à la Société A'LIENOR à occuper temporairement des terrains publics ou privés situés sur le territoire des communes de Saint Pierre-de-Mons, Auros, Coimères, Cazats, Bazas, Lignan-de-Bazas, Marimbault, Bernos-Beaulac, Cudos, Escaudes et Captieux .....	124
<b>ARRÊTÉ DU 04.07.2007</b>	<b>126</b>
Zone d'Aménagement Différé de Sigalens .....	126



PREFECTURE DE LA GIRONDE  
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES  
PROJETS DE L'ETAT

**Arrêté du 26.06.2007**

**AUTORISANT LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT  
DE LA GIRONDE À CONTRACTER UN EMPRUNT**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret n° 64-1362 du 30 décembre 1964 relatif aux Chambres de Métiers,

VU le décret n° 68-47 du 13 janvier 1968 relatif au fonctionnement des Chambres de Métiers,

VU le décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004 portant diverses dispositions relatives au fonctionnement des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, notamment son article 18,

VU l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2006 autorisant la chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde à contracter un emprunt de 2 000 000 € pour la construction du Centre de Formation d'apprentis pour les métiers de bouche,

VU la délibération de l'Assemblée Générale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde du 2 octobre 2006,

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

**A R R E T E**

ARTICLE PREMIER : La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde est autorisée à contracter un emprunt complémentaire de 300 000 € aux conditions suivantes :

Objet : construction du Centre de Formation d'Apprentis pour les métiers de bouche, rue René Cassin à Bordeaux-Lac.

Montant de l'emprunt : 300 000 €

Durée : 20 ans

Taux variable de départ : 4,07 %

Echéance annuelle : 21 948,36 €

Banque : Banque Populaire du Sud-Ouest, 10 quai des Queyries 33076 BORDEAUX CEDEX - Agence Jean Jaurès - 5, place Jean Jaurès - 33001 BORDEAUX CEDEX

ARTICLE 2 : La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde s'engage à inscrire chaque année, à son budget, un crédit correspondant à l'échéance annuelle de remboursement d'emprunt jusqu'à l'extinction totale de la dette.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde sera chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à M. le Secrétaire d'Etat chargé des entreprises et du commerce extérieur, à M. le Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat et à M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Bordeaux, le 26/06/2007

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,  
**François PENY**



PREFECTURE DE LA GIRONDE  
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET  
DES LIBERTES PUBLIQUES  
Bureau de la Circulation

**Arrêté du 03.07.2007**

**RENOUVELLEMENT DU NUMÉRO DE CLASSEMENT DE LA  
PISTE DE KARTING "LOISIRS" DE MÉRIGNAC**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le décret n° 2006-554 du 16 mai 2006 relatif aux concentrations et manifestations organisées sur les voies publiques ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur ;

Vu l'arrêté du 17 août 2006 du ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire pris pour l'application du décret précité ;

Vu l'arrêté du 18 août 1981 du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation relatif à l'organisation des secours sur les circuits de vitesse au cours des compétitions de véhicules terrestres à moteurs ;

Vu les règles techniques et de sécurité des circuits de karting de la fédération Française de Sport Automobile ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2001 portant homologation sous le numéro 2001/01 du circuit de karting "Loisirs" situé Marcel Dassault à Mérignac et l'arrêté du 15 septembre 2005 renouvelant l'homologation pour une durée de quatre ans à compter du 7 juillet 2005 ;

Vu le numéro de classement pour la piste de catégorie 2 attribué par la Fédération Française du Sport Automobile, le 23 avril 2007;

SUR proposition de Monsieur le Directeur de la Réglementation et des Libertés Publiques ;

**ARRÊTE**

Article premier - L'arrêté du 15 septembre 2005 est modifié en ce qui concerne le numéro de classement attribué à la piste de karting "Loisirs" de catégorie 2, de 640 mètres qui devient : 33 10 07 0473 E 20 A 0640.

Article 2 - Le reste demeure inchangé.

Article 3 - Monsieur le Maire de Mérignac ;

Monsieur le Directeur de la Réglementation et des Libertés Publiques,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,

Monsieur le Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Monsieur le Directeur du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection civile,

Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,

Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des Actes Administratifs.

Fait à Bordeaux, le 03/07/2007

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,  
**François PENY**



Arrêté du 19.06.2007

---

**INSTITUTION DU PLAN DE GESTION DU TRAFIC PALOMAR  
SUD-OUEST**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret n° 2000-555 du 21 juin 2000 relatif à l'organisation territoriale de la défense,

VU le décret n° 2002-84 du 16 janvier 2002 relatif aux pouvoirs des préfets de zone,

VU le décret n° 2006-304 du Ministère des Transports, de l'Equipeement, du Tourisme et de la Mer du 16 mars 2006 portant création et organisation des Directions Interdépartementales des Routes,

VU la circulaire du ministère de l'Intérieur en date du 18 janvier 2007, relative à la circulation routière en période de trafic intense

VU la lettre interministérielle du ministre de la Défense, du ministre de l'Intérieur, du ministre de l'Equipeement, des transports et du logement en date du 30 avril 1990, relative à la mise en place d'un plan PALOMAR Aquitaine,

VU la lettre interministérielle du ministre de la Défense, du ministre de l'Intérieur, du ministre de l'Equipeement, des transports et du logement en date du 28 août 2000, relative à la mise en place d'un plan PALOMAR Sud-Ouest,

CONSIDERANT qu'en cas de perturbations importantes, notamment lors des grandes migrations saisonnières, il est nécessaire de décider rapidement, au niveau de la zone, des mesures d'exploitation à mettre en oeuvre et d'organiser la coordination entre les services de l'Etat et les exploitants des infrastructures routières concernées, afin d'assurer une meilleure sécurité et une plus grande fluidité du trafic,

CONSIDERANT également qu'il est indispensable que dans de semblables circonstances, des informations pertinentes et cohérentes puissent être délivrées en temps réel au plus grand nombre d'usagers,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER : Il est institué un plan de gestion du trafic intitulé PALOMAR Sud-Ouest, concernant les principaux axes routiers et autoroutiers de la zone Sud-Ouest,

ARTICLE 2 : Un calendrier déterminé annuellement par circulaire fixe les jours d'astreinte et les jours d'activation du plan PALOMAR Sud-Ouest.

Dans le cadre de ce calendrier, le préfet de zone déclenche le plan les jours d'activation et peut le mettre en oeuvre les jours d'astreinte lorsqu'un événement majeur se produit ou que l'état du trafic le nécessite.

En dehors du calendrier PALOMAR, le préfet de zone peut déclencher d'initiative tout ou partie des mesures du plan pour répondre à une situation de crise aggravée de la circulation,

ARTICLE 3 : En cas de déclenchement du plan, le PC zonal de circulation se réunit au Centre Régional d'Information et de Coordination Routières Sud-ouest (CRICR SO) sous l'autorité du préfet de zone ou de son représentant.

ARTICLE 4 : Le Préfet de la zone Sud -ouest, assisté par le PC zonal, est chargé :

- d'organiser, en liaison avec les préfets des départements de la zone de défense, la collaboration de l'ensemble des services concernés : les préfetures, les unités de police et de gendarmerie, les services de secours, les services de l'Equipeement, le CRICR Sud-ouest, les sociétés concessionnaires d'autoroutes, les collectivités locales,

- d'assurer la coordination opérationnelle avec les dispositions adoptées dans les zones de défense limitrophes et en Espagne,
- de coordonner la mise en oeuvre des mesures prévues dans le plan, et des mesures nécessaires en cas d'événements exceptionnels non prévus dans le plan,
- de définir la communication aux usagers, et d'en assurer la diffusion.

ARTICLE 5 : le Plan PALOMAR Sud-Ouest ne fait pas obstacle au déclenchement des plans d'urgence départementaux ou à d'autres plans de gestion de trafic. Cependant, en cas de déclenchement simultané de ces plans, les informations qui les concernent sont également transmises au PC zonal de circulation. Le préfet de zone assure la coordination des mesures prises.

ARTICLE 6 : Dans les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Charente, de la Charente Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Haute-Garonne, du Gers, de la Gironde, des Landes, du Lot, du Lot et Garonne, des Pyrénées Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, des Deux-Sèvres, du Tarn, du Tarn et Garonne, de la Vienne et de la Haute-Vienne, les préfets, les directeurs départementaux de l'équipement, les présidents des conseils généraux, les directeurs départementaux de la sécurité publique, les commandants de groupements de gendarmerie départementale,

Dans la zone de défense sud-ouest, le préfet délégué pour la sécurité et la défense, le général commandant la région d'Aquitaine et la Gendarmerie pour la zone de défense Sud-ouest, le Général commandant la région de gendarmerie Midi-Pyrénées, le Colonel commandant la gendarmerie Poitou-Charentes, le Colonel commandant la région de gendarmerie Limousin, le commissaire divisionnaire directeur zonal des CRS Sud-Ouest, le chef d'état major de zone, le directeur régional de l'équipement délégué de zone pour l'équipement et les transports, la direction collégiale du CRICR Sud-Ouest,

Les directeurs des directions interdépartementales des routes Atlantique, Sud-ouest, Centre-ouest et Massif Central,  
Les directeur régionaux d'exploitation des ASF de Niort, Brive, Agent, Biarritz et Narbonne,  
Le directeur de la gestion de l'exploitation et de l'ingénierie des ASF à Vedène,  
Le directeur de l'exploitation de la société COFIROUTE  
Le directeur de la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la zone de défense Sud-Ouest.

Fait à Bordeaux, le 19 juin 2007

Le Préfet,  
**Francis IDRAC**





PREFECTURE DE LA GIRONDE  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau Contrôle et Dotations budgétaires

**Arrêté du 05.07.2007**

**AUTORISANT LE CCAS DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES À  
CONTRACTER DEUX EMPRUNTS POUR ACQUISITION  
D'ÉQUIPEMENTS**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU l'article L2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les emprunts réalisés par les Centres Communaux d'Action Sociale,

VU le projet du CCAS de SAINT-MEDARD en JALLES relatif à l'acquisition d'équipements mobiliers aux fins d'aménager l'Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes "Simone de Beauvoir",

VU la lettre de M. le Maire de SAINT-MEDARD en JALLES, Président du Centre Communal d'Action Sociale, en date du 24 mai 2007 sollicitant la mise en oeuvre des dispositions de l'article L2121-34 du CGCT intéressant l'autorisation de contracter un emprunt dont le remboursement sera effectué dans un délai supérieur à 12 ans,

VU l'avis de M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde en date du 28 juin 2007, reçu en Préfecture le 29 juin 2007,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER - Le Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-MEDARD en JALLES est autorisé à contracter deux emprunts destinés à l'acquisition d'équipement mobiliers :

- d'un montant de 82 300 €, auprès de l'Institution de Retraite Complémentaire par Répartition (IREC), sur une durée de 20 ans à taux zéro,

- d'un montant de 41 150 €, auprès de la Caisse de Prévoyance des Industries Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Connexes (CAPIMMEC), sur une durée de 20 ans à taux zéro.

ARTICLE 2 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/07/2007

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,  
**François PENY**



PREFECTURE DE LA GIRONDE  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

**Arrêté du 24.05.2007**

***COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COUTRAS -  
EXTENSION DES COMPÉTENCES ET MODIFICATION DES STATUTS***

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-17,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

27 décembre 1995 - Création -

28 janvier 1999 - Extension des Compétences -

24 décembre 2001 - Modification des membres -

17 juin 2003 - Modification des membres -

13 octobre 2003 - Extension ces compétences -

13 février 2004 - Modification des statuts -

17 mai 2005 - Modification des statuts -

18 mai 2005 - Modification des statuts -

VU la délibération du conseil de communauté en date du 14/12/2006 décidant de doter la communauté de communes d'une compétence "Animation et mise en oeuvre des actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)" et de compléter l'article 2-V des statuts du groupement en conséquence,

VU les délibérations favorables des communes suivantes : CAMPS SUR L'ISLE - CHAMADELLE - COUTRAS - LE FIEU - GOURS - LES PEINTURES - PUYNORMAND - SAINT ANTOINE SUR L'ISLE - SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE - SAINT MEDARD DE GUIZIERES -

VU la délibération du conseil de communauté en date du 15/02/2007 décidant d'étendre les compétences de la communauté de communes à l'objet suivant : "Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT" et de compléter l'article 2 I) des statuts du groupement en conséquence,

VU les délibérations favorables des communes suivantes : ABZAC - CAMPS SUR L'ISLE - CHAMADELLE - COUTRAS - LES EGLISOTTES - LE FIEU - GOURS - LES PEINTURES - PORCHERES - PUYNORMAND - SAINT ANTOINE SUR L'ISLE - SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE - SAINT MEDARD DE GUIZIERES -

VU les nouveaux statuts adoptés,

VU l'avis favorable de la Sous-Préfète de LIBOURNE,  
CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,  
SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

### **A R R E T E**

ARTICLE PREMIER - Sont autorisées, pour la Communauté de Communes du Pays de Coutras :

- l'extension des compétences aux objets suivants :

- \* Animation et mise en oeuvre des actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- \* Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT

- la modification de l'article 2 paragraphes I et V des statuts

Les nouveaux statuts annulent et remplacent les précédents et font l'objet d'une annexe.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des nouveaux statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et la Sous-Préfète de l'arrondissement de LIBOURNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président du groupement,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : COUTRAS.

ARTICLE 4 - Les annexes précitées relatives aux nouveaux statuts ainsi que les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 24/05/2007

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,  
**François PENY**



Arrêté du 31.05.2007

---

*CONSERVATOIRE BOTANIQUE SUD-ATLANTIQUE -  
ADHESION DU DEPARTEMENT DES LANDES*

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5721-2 et suivants,  
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,  
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,  
VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,  
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
VU l'arrêté préfectoral du 18 mai 2006 autorisant la création du Conservatoire Botanique Sud-Atlantique,  
VU l'article 27 des statuts du syndicat mixte concernant l'adhésion d'un nouveau membre,  
VU la délibération du Conseil Général du département des Landes sollicitant son adhésion au syndicat mixte,  
VU la délibération du comité syndical du 12/10/2006 modifiée le 24/11/2006, acceptant cette demande d'adhésion et fixant d'une part, le nombre de délégués titulaires et suppléants chargés de représenter le département des Landes au comité syndical, d'autre part, le montant de la cotisation annuelle que devra verser le département,  
CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,  
SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

**A R R E T E**

ARTICLE PREMIER - Est autorisée l'adhésion du département des Landes au Conservatoire Botanique Sud-Atlantique.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales d'Aquitaine, le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne, le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de Poitou-Charentes, le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, le Sous-Préfet du Bassin d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

- Mesdames et Messieurs les Présidents des collectivités territoriales concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier d'AUDENGE.

ARTICLE 4 - Les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5- La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 31/05/2007

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,

**François PENY**



PREFECTURE DE LA GIRONDE  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

**Arrêté du 11.06.2007**

---

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CASTILLON/PUJOLS -  
EXTENSION DES COMPÉTENCES**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-17,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

17 décembre 2002 - Création -

07 mars 2005 - Modification des Compétences -

29 novembre 2005 - Eligibilité à la DGF bonifiée -

02 novembre 2006 - Modification des membres -

VU la délibération du conseil de communauté en date du 02/02/2007 décidant d'étendre les compétences de la communauté de communes à l'objet suivant : "Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT",

VU les délibérations favorables des communes suivantes : BOSSUGAN, CASTILLON LA BATAILLE, CIVRAC SUR DORDOGNE, COUBEYRAC, DOULEZON, FLAUJAGUES, GENSAC, JUILLAC, MERIGNAS, MOULIETS ET VILLEMARTIN, PESSAC SUR DORDOGNE, PUJOLS SUR DORDOGNE, RAUZAN, RUCH, SAINTE COLOMBE, SAINTE FLORENCE, SAINT JEAN DE BLAIGNAC, SAINT MAGNE DE CASTILLON, SAINT PEY DE CASTETS, SAINTE RADEGONDE, SAINT VINCENT DE PERTIGNAS,

VU l'avis de la Sous-Préfète de LIBOURNE,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

## ARRETE

ARTICLE PREMIER - La Communauté de Communes CASTILLON/PUJOLS est autorisée à étendre ses compétences à l'objet suivant : "Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT".

ARTICLE 2 - Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et la Sous-Préfète de l'arrondissement de LIBOURNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

- M. le Président du groupement,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de RAUZAN

ARTICLE 4 - Les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 11/06/2007

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,  
**François PENY**



PREFECTURE DE LA GIRONDE  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

**Arrêté du 12.06.2007**

---

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE TARGON -  
EXTENSION DES COMPÉTENCES**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-17,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

26 décembre 2001 - Création -

10 septembre 2002 - Modification des statuts -

21 septembre 2006 - Modification des compétences, des statuts et définition de l'intérêt communautaire

VU la délibération du conseil de communauté en date du 20/02/2007 décidant d'étendre les compétences de la communauté de communes à l'objet suivant : "Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT",

VU les délibérations favorables des communes suivantes : ARBIS, BAIGNEAUX, BELLEBAT, BELLEFOND, CANTOIS, CESSAC, COURPIAC, ESCOUSSANS, FALEYRAS, FRONTENAC, LADAUX, LUGASSON, MARTRES, MONTIGNAC, ROMAGNE, SAINT GENIS DU BOIS, SAINT PIERRE DE BAT, SOULIGNAC, TARGON,

VU l'avis du Sous-Préfète de LANGON,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

### **ARRETE**

ARTICLE PREMIER - Est autorisée l'extension des compétences de la communauté de communes du canton de Targon à l'objet suivant : "Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT".

ARTICLE 2 - Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

- M. le Président du groupement,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de CREON.

ARTICLE 4 - Les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 12/06/2007

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,  
**François PENY**



Arrêté du 14.06.2007

---

*COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SECTEUR DE SAINT-  
LOUBÈS - EXTENSION DES COMPÉTENCES*

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-17,  
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,  
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,  
VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,  
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
VU les arrêtés antérieurs :

18 décembre 2000 - Création  
22 décembre 2000 - Eligibilité à la DGF bonifiée  
04 novembre 2004 - Modification des compétences  
08 mars 2006 - Modification des compétences  
04 septembre 2006 - Modification des compétences  
04 septembre 2006 - Définition de l'intérêt communautaire

VU la délibération du conseil de communauté en date du 27/02/2007 décidant d'étendre les compétences de la communauté de communes à l'objet suivant : "Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT",

VU les délibérations favorables des communes suivantes : BEYCHAC ET CAILLAU, MONTUSSAN, SAINTE EULALIE, SAINT LOUBES, SAINT SULPICE ET CAMEYRAC, YVRAC,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER - La Communauté de communes du secteur de Saint-Loubès est autorisée à étendre ses compétences à l'objet suivant : "Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT".

ARTICLE 2 - Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

- M. le Président du groupement,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,



- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de SAINT-LOUBES.

ARTICLE 4 - Les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 14/06/2007

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,  
**François PENY**



PREFECTURE DE LA GIRONDE  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

**Arrêté du 20.06.2007**

---

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BASSIN D'ARCACHON SUD-PÔLE  
ATLANTIQUE (COBAS) - MODIFICATION DE LA DÉFINITION DE  
L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉ**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

- 13 décembre 1973 - Création
- 20 septembre 1974 - Modification des compétences
- 19 février 1979 - Modification des compétences
- 29 octobre 1981 - Modification des compétences
- 09 avril 1984 - Modification des compétences
- 17 avril 1990 - Modification des compétences
- 19 février 1992 - Modification des statuts
- 09 mai 1994 - Modification des compétences
- 15 janvier 1997 - Modification des compétences
- 16 juin 2000 - Modification des compétences

02 novembre 2001 - Modification des compétences

07 décembre 2001 - Transformation du district Sud Bassin en communauté d'agglomération

10 mars 2003 - Retrait de la compétence intégration et maintien des CLSH communaux existants

VU la délibération du conseil de communauté en date du 30/03/2007 déclarant d'intérêt communautaire "la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des nouvelles zones d'activités économiques de La Teste de Buch, Gujan Mestras et Le Teich", ce qui a pour effet de modifier l'article I-1-1 (zones d'activité) de la déclaration relative à la notion d'intérêt communautaire annexée aux statuts de la COBAS,

VU l'avis favorable du Sous-Préfet du Bassin d'Arcachon,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

### **ARRETE**

ARTICLE PREMIER - Il est pris acte de la modification apportée par la délibération du 30/03/2007 du conseil d'agglomération à la définition de l'intérêt communautaire des zones d'activité de la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique (COBAS).

Cette délibération a pour effet de modifier le paragraphe I (1-1 zones d'activité) de la déclaration relative à la notion d'intérêt communautaire annexée aux statuts de la COBAS.

ARTICLE 2 - Un exemplaire de la délibération du conseil d'agglomération en date du 30/03/2007 est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement du Bassin d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

- M. le Président du groupement,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier d'Arcachon.

ARTICLE 4 - La délibération visée à l'article 2 est consultable auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 20/06/2007

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,  
**François PENY**



Arrêté modificatif du 22.06.2007

---

**CONSERVATOIRE BOTANIQUE SUD-ATLANTIQUE (SYNDICAT  
MIXTE) - MODIFICATION DES ARTICLES 21.1 ET 22 DES STATUTS**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5721-2 et suivants,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés préfectoraux antérieurs :

18 mai 2006 - Création du Conservatoire Botanique Sud-Atlantique

31 mai 2007 - Adhésion du département des Landes

VU les délibérations du comité syndical du 12/10/2006 autorisant la modification des articles 21-1 (contributions statutaires des membres et répartition) et 22 (contribution de nouveaux membres) des statuts du groupement,

CONSIDERANT que ces modifications statutaires doivent être actées par arrêté préfectoral,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

**A R R E T E**

ARTICLE PREMIER - Est autorisée la modification des articles 21-1 (contributions statutaires des membres et répartition) et 22 (contribution de nouveaux membres) des statuts du Conservatoire Botanique Sud-Atlantique, conformément aux délibérations du comité syndical du 12/10/2006 ci-annexées.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne, le Secrétaire Général de la Préfecture de la Région Poitou-Charentes, le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, le Sous-Préfet du Bassin d'Arcachon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée des annexes précitées sera notifiée à :

- Mesdames et Messieurs les Présidents des collectivités territoriales concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier d'AUDENGE

ARTICLE 4 - Les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5- La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 22/06/2007

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,  
***François PENY***



PREFECTURE DE LA GIRONDE  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau Contrôle et Dotations budgétaires

**Arrêté modificatif du 18.06.2007**

---

***NOMINATION DES RÉGISSEURS SUR LA COMMUNE DE SAINT-  
JEAN D'ILLAC***

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU l'arrêté préfectoral du 27 août 2002 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de SAINT-JEAN D'ILLAC,

VU l'arrêté préfectoral portant nomination du régisseur en date du 28 août 2002,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER - L'arrêté préfectoral du 28 août 2002 portant nomination du régisseur est modifié comme suit :

ARTICLE 2 - Monsieur Dominique EYQUEM, responsable de la police municipale de la commune de SAINT-JEAN D'ILLAC est nommé régisseur pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L.2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du Code de la Route.

ARTICLE 3 - Monsieur Franck ROLHION est désigné suppléant.

ARTICLE 4 - Les autres policiers municipaux de la commune de SAINT-JEAN D'ILLAC sont désignés mandataires.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 18/06/2007

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,  
***François PENY***



PREFECTURE DE LA GIRONDE  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
GENERALE  
Bureau Police Générale et Réglementation

**Avis du 18.06.2007**

---

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT  
COMMERCIAL DU 6 JUIN 2007**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

La Commission Départementale d'Equipelement Commercial réunie le 6 juin 2007, a décidé d'accorder ou de refuser les autorisations conformément au tableau figurant à l'annexe 1.

Ces décisions devront être affichées aux portes des Mairies concernées pendant 2 mois cf. à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 18/06/2007

Pour le Préfet  
L'Attachée, adjointe au chef de bureau de la Police  
Générale et de la Réglementation,

**Michèle LOJACONO**

**Conférer annexe**

Commission Départemental d'Équipement Commercial du **mercredi 6 juin 2007**

DECISION	SOCIETE	ENSEIGNE	MOTIF	PROJET	COMMUNE	SURFACE INITIALE	SURFACE DEMANDEE	OBSERVATIONS
AUTORISATION	S.C.I. PRAVAN	BRICOMARCHE	EXTENSION	d'un magasin de vente d'articles de bricolage, de décoration et de jardinerie	AVENSAN	2438,00 m2	1000,00 m2	
AUTORISATION	S.A.S. JULES	JULES	EXTENSION	d'une galerie marchande par création d'un magasin spécialisé dans le prêt-à-porter pour hommes	LANGON	3628,40 m2	152,00 m2	
AUTORISATION	S.A.R.L. UNIPERSONNELLE GARENNE DISTRIBUTION	LE MARCHÉ DE LEOPOLD	CRÉATION	au sein d'un ensemble commercial en cours de constitution, d'un magasin spécialisé dans la vente d'épicerie fine, primeur, produits régionaux et du terroir	LANGON		700,00 m2	
AUTORISATION	S.A.S DC CUISINES	SCHMIDT	CRÉATION	au sein d'un ensemble commercial en cours de constitution, d'un commerce de détail de produits d'équipement du foyer et d'aménagement de l'habitat	LANGON		500,00 m2	
AUTORISATION	S.A.R.L. EKIS	EKIS	EXTENSION	au sein d'un centre commercial en cours de constitution, d'un magasin spécialisé en équipement du foyer et aménagement de l'habitat	LANGON	300,00 m2	1600,00 m2	
AUTORISATION	S.N.C. LIDL	LIDL	EXTENSION	d'un supermarché à dominante alimentaire de type maxi discompte	LANGON	690,00 m2	37,00 m2	



**C O N C O U R S**

DIRECTION DES  
RESSOURCES HUMAINES  
ET DE LA LOGISTIQUE

---

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS AU RECRUTEMENT D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 2<sup>E</sup> CLASSE DU  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DU MINISTÈRE DE L'OUTRE-MER PAR UN CONTRAT DE DROIT  
PUBLIC DANS LE CADRE DU PACTE (PARCOURS D'ACCÈS AUX CARRIÈRES DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE, HOSPITALIÈRE ET DE L'ÉTAT)**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, et notamment son article 22 bis ;

**VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n° 2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n° 2006-1458 du 27 novembre 2006 modifiant le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

**VU** le décret n° 2006-1459 du 27 novembre 2006 modifiant le décret n° 2005-1229 du 29 septembre 2005 instituant différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires de l'Etat ;

**VU** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

**VU** l'arrêté du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire du 14 mars 2007 paru au Journal officiel du 21 mars 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un recrutement par la voie du PACTE pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 12 avril 2007 portant création de la commission de sélection pour le recrutement par la voie du PACTE pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 31 mai 2007 autorisant les candidats à se présenter à l'audition pour le recrutement par la voie du PACTE pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Gironde

**ARRETE**

**Article 1er** : les candidats dont les noms suivent sont recrutés pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer :

YOUBI Denise  
HARZI Sarah



**Article 2** : Les candidats dont les noms suivent figurent sur la liste complémentaire :

AFKIR Siham  
DERHAMOUNE Jamila  
KHEMISSAT Maroua  
VALADE Kévin

**Article 3** : le secrétaire général de la préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 15 juin 2007

P/LE PREFET,  
Le Secrétaire Général,  
**François PENY**



PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE  
SUD-OUEST  
SGAP SUD-OUEST

**Avis du 04.07.2007**

---

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DÉCONCENTRÉ D'AGENT  
SPÉCIALISÉ DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Un concours déconcentré externe et interne d'Agent Spécialisé de Police Technique et Scientifique est ouvert dans le ressort de la zone de défense Sud-Ouest.

Les tests et épreuves d'admissibilité se dérouleront à BORDEAUX et TOULOUSE. Les épreuves d'admission se dérouleront à Bordeaux.

Les affectations des lauréats s'effectueront dans le ressort géographique du Secrétariat Général pour l'Administration de Police du Sud-Ouest (Régions Aquitaine, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées et Limousin).

Peuvent faire acte de candidature à titre externe, les femmes et hommes de nationalité française, ou ressortissant de l'espace économique européen, âgés de 18 ans au 1er janvier de l'année du concours. Aucune condition d'âge maximale n'est exigée. Etre titulaire au minimum d'un BEPC, BEP ou CAP ou d'un diplôme équivalent de niveau V. Le nombre de poste offert est de 3.

Peuvent faire acte de candidature à titre interne, les fonctionnaires et agents non titulaires des trois fonctions publiques et de leurs établissements publics comptant au 1er janvier de l'année du concours au moins une année de services civils effectifs. Les intéressés doivent être en activité, en détachement ou en congé parental à la date de clôture des inscriptions. Le nombre de poste offert est de 3.

Les épreuves de ce concours sont les suivantes :

1- Epreuve de pré-admissibilité (concours externe uniquement) : Tests psychotechniques le 26 septembre 2007 (durée 02 H 00 - note éliminatoire inférieure à 07/20). Seuls les candidats ayant réussi ces tests pourront accéder aux épreuves d'admissibilité. La note obtenue à cette épreuve n'entre pas en compte dans le calcul des points obtenus à l'admissibilité et à l'admission.

2- Epreuves d'admissibilité (concours externe et interne) : 29 octobre 2007

- 1ère épreuve questionnaire à choix multiples et ou problèmes permettant d'apprécier les connaissances du candidat en mathématiques, sciences de la vie et de la terre, biologie, chimie et physique (durée 02 H 00 - Coefficient 2- toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire).
- 2nde épreuve : composition française sur un sujet d'actualité permettant d'apprécier les connaissances générales du candidat (durée 02 H 00 - Coefficient 1 - toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire) ;

3 - Epreuves d'admission (concours externe et interne) : courant novembre 2007

- Epreuve obligatoire : entretien du candidat avec les membres du jury permettant d'apprécier les connaissances générales, ses qualités de réflexion et ses motivations à exercer les fonctions postulées (préparation 15 minutes / durée entretien 15 minutes - Coefficient 3 - toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire)
- Epreuve facultative : traduction d'un texte écrit et / ou discussion avec le jury dans la langue choisie (allemand, anglais, espagnol, italien et arabe) durée de l'entretien 15 minutes - coefficient 1 - seuls les points supérieurs à la moyenne seront retenus dans le total général.

Les dossiers d'inscription sont à retirer :

Secrétariat Général pour l'Administration de la Police - Direction des Ressources Humaines - Bureau du Recrutement - 89 cours Dupré de Saint- Maur BP 30091 33041 BORDEAUX CEDEX.

ou à la Délégation Régionale du S.G.A.P. SUD-OUEST à TOULOUSE - Bureau du Recrutement - Chemin de Bordeblanque - Z.I. en Jacca - B.P. 30321 - 31776 COLOMIERS CEDEX

La date limite de retrait et dépôt des dossiers est fixée au 20 août 2007, délai de rigueur et cachet de la poste faisant foi.

Fait à Bordeaux, le 4 juillet 2007



SECRETARIAT GENERAL POUR LES  
AFFAIRES REGIONALES  
Coordination et contrôle de légalité

**Arrêté modificatif du 02.07.2007**

***DÉLÉGATION DE SIGNATURE À M. JEAN PUIG, DIRECTEUR  
INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS***

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU l'arrêté préfectoral en date du 1er juin 2007 donnant délégation de signature à M. Jean PUIG, directeur interrégional des douanes et droits indirects ;

VU la demande de modification en date du 4 juillet 2007 présentée par M. le Directeur interrégional des douanes et droits indirects;

SUR PROPOSITION du secrétaire général pour les affaires régionales ;

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER - L'article 6 de l'arrêté préfectoral du 1er juin 2007 donnant délégation de signature à M. Jean PUIG, Directeur interrégional des douanes et droits indirects est modifié ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 6 - En application de l'article 38 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004, Monsieur Jean PUIG, directeur interrégional des Douanes peut, sous sa responsabilité, en tant que responsable de budgets opérationnels de programmes et d'unité opérationnelle, subdéléguer sa signature à:

- M. Yves MOISSONNIÉ, directeur adjoint des douanes ;
- Mme Valérie MAGGIONI, inspectrice principale de 2ème classe ;
- Mme Françoise LOUBEYRE, receveuse principale de 1ère classe des douanes ;
- Mme Catherine OLLIVIER, receveuse principale de 2ème classe des douanes ;
- Mme Laurence CABAU, inspectrice des douanes.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du comptable payeur ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 - M. le Secrétaire général pour les affaires régionales, M. le Directeur interrégional des Douanes de BORDEAUX et M. le Trésorier Payeur général de région sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Aquitaine et du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 02/07/2007

Le Préfet,  
**Francis IDRAC**



## **D I S T I N C T I O N S   H O N O R I F I Q U E S**

---

PREFECTURE DE LA GIRONDE  
CABINET DU PREFET  
Bureau du Cabinet

**Arrêté du 08.06.2007**

---

***ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE BRONZE POUR ACTES DE  
COURAGE ET DE DÉVOUEMENT À M. BRUNO ZOBELE***

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

CONSIDERANT la motivation, et les qualités professionnelles, dont M. Bruno ZOBELE, Major mécanicien, qui se trouvait à bord d'un hélicoptère le 4 septembre 2006, a fait preuve en repérant un véhicule recherché en plein centre de St Médard en Jalles, dans lequel était enfermée une jeune femme voulant mettre fin à ses jours et qui était inconsciente, pour lui porter secours et la surveiller en attendant l'arrivée du SAMU,

SUR PROPOSITION du général de division Denis VAULTIER commandant la région de gendarmerie d'Aquitaine et la gendarmerie pour la zone de défense Sud-Ouest,

### **A R R E T E**

ARTICLE PREMIER : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Bruno ZOBELE, Major au Détachement Aérien de la Gendarmerie de Cazaux.

ARTICLE 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 08/06/2007

Le Préfet,  
***Francis IDRAC***



Arrêté du 08.06.2007

---

**ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE BRONZE POUR ACTES DE  
COURAGE ET DE DÉVOUEMENT À M. JOËL CHEVALIER**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

CONSIDERANT la motivation et le comportement exemplaire, dont M. Joël CHEVALIER, Gendarme, plongeur-secouriste, qui se trouvait à bord d'un hélicoptère le 4 septembre 2006, a fait preuve en portant rapidement assistance à une jeune femme inconsciente, enfermée dans son véhicule en plein centre de St Médard en Jalles, en lui prodiguant les premiers soins jusqu'à l'arrivée du SAMU,

SUR PROPOSITION du général de division Denis VAULTIER commandant la région de gendarmerie d'Aquitaine et la gendarmerie pour la zone de défense Sud-Ouest,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Joël CHEVALIER, Gendarme au Détachement Aérien de la Gendarmerie de Cazaux.

ARTICLE 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 08/06/2007

Le Préfet,  
**Francis IDRAC**



**Arrêté du 08.06.2007**

---

***ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE BRONZE POUR ACTES DE  
COURAGE ET DE DÉVOUEMENT À M. CHRISTOPHE LE  
CADRE***

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

CONSIDERANT la motivation, et les qualités professionnelles, dont M. Christophe LE CADRE, gendarme pilote, a fait preuve le 4 septembre 2006, en se posant avec un hélicoptère en plein centre de St Médard en Jalles (33) avec beaucoup de dextérité, à proximité du véhicule signalé dans lequel se trouvait enfermée une jeune femme voulant mettre fin à ses jours, et qui se trouvait dans un état d'inconscience avéré,

SUR PROPOSITION du général de division Denis VAULTIER commandant la région de gendarmerie d'Aquitaine et la gendarmerie pour la zone de défense Sud-Ouest,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Christophe LE CADRE, Gendarme pilote au Détachement Aérien de la Gendarmerie de Cazaux.

ARTICLE 2 : Le Sous-Prefet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 08/06/2007

Le Préfet,  
**Francis IDRAC**



Arrêté du 08.06.2007

---

**ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE BRONZE POUR ACTES DE  
COURAGE ET DE DÉVOUEMENT À M. MICHEL DEVIC**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

CONSIDERANT la motivation, le courage et le comportement exemplaire dont le Major Michel DEVIC, commandant le Peloton d'autoroute d'Abzac (33) a fait preuve le 14 mars 2007 à 11h30 en évitant qu'une fillette tombe à tout moment sur l'autoroute A 89 alors qu'elle se trouvait sur le pont qui l'enjambe pouvant se jeter à tout moment ou être happée par la turbulence occasionnée par le passage d'un ensemble routier,

SUR PROPOSITION du lieutenant-colonel CLOUZOT, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la gironde,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Michel DEVIC, Major commandant le Peloton d'autoroute d'Abzac.

ARTICLE 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 08/06/2007

Le Préfet,  
**Francis IDRAC**



Arrêté du 15.06.2007

---

*MÉDAILLE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - ECHELON  
BRONZE - 14 JUILLET 2007*

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le décret n° 70-26- du 8 janvier 1970 relatif à la Médaille de la Jeunesse et des Sports ;

Vu le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attributions de la Médaille de la Jeunesse et des Sports ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 du Premier Ministre fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la Médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports.

**ARRÊTE**

ARTICLE PREMIER - Les Médailles d'Honneur de Bronze de la Jeunesse et des Sports, contingent Départemental, sont décernées aux candidats dont les noms figurent en annexe.

ARTICLE 2 - Les Médailles de Bronze de la Jeunesse et des Sports, contingent Régional, sont décernées aux candidats dont les noms figurent en annexe.

ARTICLE 3 - Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 15/06/2007

Le Préfet,  
*Francis IDRAC*

**Conférer annexe**



Médailles jeunesse et sports  
Contingent départemental - promotion juillet 2007

M. BARRAU Olivier  
né le 18 mai 1965 à TOULOUSE (Haute-Garonne)  
domicilié 105, avenue Aristide Briand - 33700 MERIGNAC

Mme BILLOIRE Christiane épouse PULCRANO  
née le 23 mars 1950 à ALGER  
domiciliée 3, chemin du Bedat - 33450 ST SULPICE et CAMEYRAC

M. BLACH Christian  
né le 21 mars 1937 à FUMEL (LOT et GARONNE)  
domicilié 6, rue Jules Massenet - 33560 SAINTE EULALIE

M. BLANCHET Thierry  
né le 10 mars 1961 à BORDEAUX (GIRONDE)  
domicilié 19, av. du Colonel Saldou 33610 CESTAS

M. BOUYER Dominique  
né le 24 février 1943 à BORDEAUX (GIRONDE)  
domicilié Rés Grand Louis H11-3, rue Marguerite Duras - 33320 EYSINES

M. CARRERE Guy  
née le 8 septembre 1939 à LIBOURNE (GIRONDE)  
domicilié 50, rue de la République - 33660 SAINT SEURIN sur l'ISLE

M. CASTAING Claude  
né le 7 mars 1935 à BIEUJAC (GIRONDE)  
domicilié Jean Videau - 33450 SAINT-LOUBES

Mme CASTETS Nicole  
née le 6 mars 1949 à SAINT SAVIN de BLATE (GIRONDE)  
domiciliée 74, rue de Laufach - 33560 SAINTE - EULALIE

M. CHAMARD Dominique  
né le 01 octobre 1949 à GUILLONVILLE (FINISTERE)  
domicilié 8, avenue des Chardonnets - 33320 LE TAILLAN MEDOC

M. CHARRIER Alain  
né le 24 novembre 1959 à SAINTES (CHARENTE-MARITIME)  
domicilié Rés Club - 3, rue Edgar Poe - 33700 MERIGNAC

M. DUBES Nicolas  
né le 09 juillet 1981 à MONT DE MARSAN (LANDES)  
domicilié Rés Daubigny - Appt 66 B - 48, rue Pelletan - 33400 TALENCE

Madame DUCASSOU Maïté  
né le 26 novembre 1959 à TALENCE (GIRONDE)  
domicilié 11, rue Frédéric Chopin - 33560 CARBON -BLANC

M. DUPEY Michel  
né le 3 juin 1941 à BORDEAUX (GIRONDE)  
domicilié 15, rue Louis Foulcher - 33560 CARBON BLANC

Mme LACROIX Béatrice ép. MABILLE  
née le 19 juillet 1960 à BORDEAUX (GIRONDE)  
Domiciliée 8, Domaine du Gîte - 33320 LE TAILLAN MEDOC

M. LEFEBVRE Pierre  
né le 07 février 1947 à CAUDERAN (GIRONDE)  
domicilié 29, rue Cérey - 33200 BORDEAUX

M. MANUAU Yannick  
né le 20 février 1948 à BORDEAUX (GIRONDE)  
domicilié 60, rue Francis Jammes - 33000 BORDEAUX

Mme MARI France  
née le 6 août 1934 à BELIN BELIET (GIRONDE)  
domiciliée 17, rue Paul Commarieu - 33400 TALENCE

M. PONCELET Bernard  
né le 16 novembre 1946 à SEDAN (ARDENNES)  
domicilié 41, route du Stade - 33450 ST SULPICE et CAMEYRAC

Mme SAVARIAU Michelle épouse BROUSTET  
née le 25 novembre 1955 à SAINT MANDE (VAL de MARNE)  
domiciliée 11, rue du Maquis des Vignes Ouidides - 33250 PAUILLAC

M. TARISSÉ Marcel  
né le 13 mai 1939 à MALAKOFF (HAUTS de SEINE)  
domicilié 10, les Allées - 33490 VERDELAIS

M. VOYEZ Emile  
né le 17 août 1936 SURESNES (HAUTS de SEINE)  
domicilié 147, cours de la Marne - 33470 GUJAN MESTRAS

Médailles jeunesse et sports  
Contingent régional - promotion juillet 2007

Mme LE ROUZIC Marie-José  
née le 11 février 1960 à BORDEAUX (GIRONDE)  
domiciliée 5 rue Pierre de Ronsard - 33290 PAREMPUYRE

M. SERF Bernard  
né le 17 juillet 1945 à CHALETTE sur LOING (LOIRET)  
domicilié 8, square Henri Dunan - 33560 CARBON BLANC

M. TASTE Bernard  
né le 23 août 1948 à MACON (SAONE et LOIRE)  
domicilié 31, boulevard Beauséjour - 33500 LIBOURNE



Arrêté du 25.06.2007

---

***ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE BRONZE POUR ACTES DE  
COURAGE ET DE DÉVOUEMENT À M<sup>LLE</sup> GAMEL CHRISTELLE***

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

CONSIDERANT la motivation, le courage et le comportement exemplaire dont le Sapeur-Pompier Christelle GAMEL, a fait preuve le 12 avril 2007 en portant secours à une personne qui s'est jetée du Pont de Pierre à Bordeaux et en tentant de ramener le corps flottant au bord de la berge dans les eaux tumultueuses de la Garonne, alors que cette dernière était en arrêt cardio-respiratoire,

SUR PROPOSITION du colonel Jean-Paul DECELLIERES, directeur départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- Mlle Christelle GAMEL, sapeur-pompier professionnel,

ARTICLE 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 25/06/2007

Le Préfet,  
***Francis IDRAC***



Arrêté du 25.06.2007

---

***ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE BRONZE POUR ACTES DE  
COURAGE ET DE DÉVOUEMENT À M. FRÉDÉRIC SANTILLANA***

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

CONSIDERANT la motivation, le courage et le comportement exemplaire dont le sergent Frédéric SANTILLANA a fait preuve le 12 avril 2007 en portant secours à une personne qui s'est jetée du Pont de Pierre à Bordeaux et en tentant de ramener le corps flottant au bord de la berge dans les eaux tumultueuses de la Garonne, alors que cette dernière était en arrêt cardio-respiratoire,

SUR PROPOSITION du colonel Jean-Paul DECELLIERES, directeur départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Frédéric SANTILLANA, sapeur-pompier professionnel,

ARTICLE 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 25/06/2007

Le Préfet,  
***Francis IDRAC***



Arrêté du 25.06.2007

---

*ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE BRONZE POUR ACTES DE  
COURAGE ET DE DÉVOUEMENT À M. YANG XU*

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

CONSIDERANT la motivation, le courage et le comportement exemplaire dont le sapeur-pompier volontaire Yang XU a fait preuve le 12 avril 2007 en portant secours à une personne qui s'est jetée du Pont de Pierre à Bordeaux et en tentant de ramener le corps flottant au bord de la berge dans les eaux tumultueuses de la Garonne, alors que cette dernière était en arrêt cardio-respiratoire,

SUR PROPOSITION du colonel Jean-Paul DECELLIERES, directeur départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Yang XU, sapeur-pompier volontaire,

ARTICLE 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 25/06/2007

Le Préfet,  
*Francis IDRAC*



Arrêté du 25.06.2007

---

**ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE BRONZE POUR ACTES DE  
COURAGE ET DE DÉVOUEMENT À M. JEAN-LUC SUPPO**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

CONSIDERANT le courage, la détermination et les qualités professionnelles dont le gendarme Jean-Luc SUPPO a fait preuve le 5 mars 2007 à Porchères (33) en évitant après six heures de dialogue, le geste désespéré d'un homme qui tenait un fusil à canon scié contre sa tempe, en présence de son épouse et de son frère,

SUR PROPOSITION du lieutenant-colonel CLOUZOT, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Gironde,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Jean-Luc SUPPO, gendarme du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Libourne,

ARTICLE 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 25/06/2007

Le Préfet,  
**Francis IDRAC**



**Arrêté du 25.06.2007**

---

**MÉDAILLE D'HONNEUR RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET  
COMMUNALE - PROMOTION DU 14 JUILLET 2007**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987 portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale, modifié par le décret n° 2005-48 du 25 janvier 2005,

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2007,

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER - La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms se trouvent dans la liste ci-annexée.

ARTICLE 2 - La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms se trouvent dans la liste ci-annexée.

ARTICLE 3 - Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/06/2007

Le Préfet,  
**Francis IDRAC**

**Conférer annexe**

*Médaille d'honneur Régionale Départementale et Communale  
Promotion du 14 juillet 2007  
Personnes titulaires de mandats électifs*

**Echelon ARGENT**

- M. BAQUER Michel  
Adjoint au Maire, MAIRIE de BEAUTIRAN
- M. BOP Jean-Paul  
Adjoint au Maire, MAIRIE de CARBON-BLANC
- M. CRIVELLI Guy  
Adjoint au Maire, MAIRIE de BEAUTIRAN
- M. CROUSEILLES Jean  
Conseiller Municipal, MAIRIE de BEAUTIRAN
- Mme DOLET Line née BOYREAU  
Adjointe au Maire, MAIRIE de BEAUTIRAN
- M. DUMAS Alain  
Maire, MAIRIE de SAINT GERVAIS
- Mme ESTAY Jeanine née TEULLET  
Conseillère Municipale, MAIRIE de CARBON-BLANC
- M. FLIPO Jean-Luc  
Adjoint au Maire, MAIRIE de CARBON-BLANC
- M. LAFON Gérard  
Adjoint au Maire, MAIRIE du TEICH
- M. MANO Jean-Jacques  
Conseiller Municipal, MAIRIE de BEAUTIRAN
- M. MAYEUX Yves  
Maire, MAIRIE de BEAUTIRAN
- M. MUSSEAU Alain  
Adjoint au Maire, MAIRIE de BEAUTIRAN
- M. PIAT Georges  
Adjoint au Maire, MAIRIE de SAINT QUENTIN de BARON
- M. RUPERT Jean  
Maire, MAIRIE de BEGUEY
- M. SIPIE Christian  
Adjoint au Maire, MAIRIE de SAINT QUENTIN de BARON
- Mme THERON Marie-France née VOITURIEZ  
Maire, MAIRIE de PORTETS



### **Echelon VERMEIL**

- M. BAUDRY Christian  
Conseiller Municipal, MAIRIE de SAINT QUENTIN de BARON
- M. BLANC André  
Adjoint au Maire, MAIRIE de LISTRAC MEDOC
- M. BLOIS Jean-Raymond  
Conseiller Municipal, MAIRIE de SIGALENS
- M. CERRATO Emilien  
Adjoint au Maire, MAIRIE de SAINT QUENTIN de BARON
- M. DEYRES Alain  
Maire, MAIRIE de LE PORGE
- M. DUTILH Laurent  
Adjoint au Maire, MAIRIE de LANGON
- M. GUEDON Claude  
Adjoint au Maire, MAIRIE d' AMBARES ET LAGRAVE
- M. HERITIE Michel  
Maire, MAIRIE d' AMBARES ET LAGRAVE
- M. HOUDEBERT Henri  
Conseiller Municipal, MAIRIE d' AMBARES ET LAGRAVE
- M. MUR Christian  
Maire, MAIRIE de SAINT QUENTIN de BARON
- M. PRIOLLAUD Michel  
Maire, MAIRIE de LISTRAC MEDOC
- M. QUEYRON Alain  
Adjoint au Maire, MAIRIE de LESPARRÉ-MEDOC
- Mme RIBEYREIX Solange née COCCONI  
Adjointe au Maire, MAIRIE de PINEUILH
- Mme RODRIQUEZ Odette née CONSTAND  
Adjointe au Maire, MAIRIE de SAINT ANDRE ET APPELLES
- M. TILLET Jean  
Maire, MAIRIE de SAILLANS

### **Echelon OR**

- M. ROSIN Aurélien  
Maire, MAIRIE de SAINT ANDRE ET APPELLES
- M. VERITE Charles  
Maire, MAIRIE de LANGON

*Médaille d'honneur Régionale Départementale et Communale  
Promotion du 14 juillet 2007  
Fonctionnaires et agents des collectivités locales*

**Echelon ARGENT**

- M. ACHERITOGARAY Jean-Michel  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
  
- Mme ACKER Roselyne Retraite  
Directrice des Soins, CHU de BORDEAUX
  
- Mme APRETNA Mireille née ARZUR Retraite  
Sage-Femme, CHU de BORDEAUX
  
- Mme ARTEMENKO Anne  
Bibliothécaire, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
  
- Mme ARTIGUEBERE Marie-Roseline  
Auxiliaire de Soins Chef, C.C.A.S. de BORDEAUX
  
- M. AYMAR Bruno  
Agent de Salubrité, MAIRIE de BORDEAUX
  
- Mme AZEVEDO DE SEIXAS Brigitte née BORDERIE  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de SAINT MEDARD DE GUIZIERES
  
- M. AZEVEDO DE SEIXAS José  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de SAINT MEDARD DE GUIZIERES
  
- Mme BABOULENE Colette née GAILLARD Retraite  
Infirmière-Cadre de Santé, CHU de BORDEAUX
  
- Mme BACCELLI Marie née DO NASCIMENTO  
Adjointe Administrative, CREDIT MUNICIPAL de BORDEAUX
  
- M. BAGNERES Jean-Pierre  
Adjoint Technique Principal, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
  
- Mme BAIZET Ghyslaine née GUILLOT Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
  
- M. BALADE Claude  
Agent de Salubrité, MAIRIE de BORDEAUX
  
- M. BALLET Guy Retraite  
Maître-Ouvrier Principal, CHU de BORDEAUX
  
- Mme BANESSY Nadine née BONNEAUD Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX

- M. BARAT Jacques  
Adjoint Technique, C.C.A.S. de LA TESTE DE BUCH
- M. BARATEAU Eric  
Brigadier Chef Principal, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- M. BARBE Bernard Retraite  
Contremaître Principal, CHU de BORDEAUX
- Mme BARBEY Jocelyne née CROCQ  
Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme BARBOT Michèle Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
- Mme BARDOU Jeanne  
Agent des Services Techniques, C.C.A.S. de BORDEAUX
- Mme BARROUILLET Martine  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LORMONT
- M. BARRY Ibrahim  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BAUDOT Marie-Isabelle Retraite  
Orthoptiste, CHU de BORDEAUX
- M. BAYLE Christian  
Agent des Services Techniques, MAIRIE d' ARCACHON
- Mme BEAUBEAU Nicole née POURTALET Retraite  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BEAUTIRAN
- Mlle BEAUSSIER Marie-Claude Retraite  
Directrice de soins, CHU de BORDEAUX
- M. BEHURE William  
Agent Technique Qualifié, SIVU-BORDEAUX-MERIGNAC
- Mme BEILLEROT Annie née MARQUE Retraite  
Adjointe Administrative, CHU de BORDEAUX
- Mlle BELLOCQ Martine Retraite  
Infirmière-Cadre de Santé, CHU de BORDEAUX
- Mme BERGEY Anne-Marie  
Adjointe Administrative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. BERHAULT André  
Ingénieur Principal, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme BERLAN Linette née ROUX Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme BERLAND Yvette née MONFORT Adjointe Administrative, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme BERMEJO Jacqueline née DUPUY Adjointe Technique, MAIRIE d' IZON	
- M. BERNARD Christian Aide-Soignant, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme BERNARD Christine née DELTEIL Rédactrice, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE	
- Mme BERRIER Josiane née MOLLE Agent Services Hospitaliers, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme BERRIOT Martine née COINDET Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme BESOMBE Françoise née BORN Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de LE BARP	
- Mme BESSAC Nelly Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LE HAILLAN	
- M. BEVIA Frédéric Ingénieur Principal, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE	
- M. BILL Jean-Marie Adjoint Technique, MAIRIE de SAINT ANDRE ET APPELLES	
- Mme BLANCHEZ Annie née PLA Médecin, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE	
- Mme BLASQUEZ Martine née PLAGNET Infirmière, C.C.A.S. de BORDEAUX	
- Mme BODY-TURKI Rachel née BODY Assistante Socio-Educative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE	
- M. BOUDAT Daniel Maître-Ouvrier Principal, CHU de BORDEAUX	Retraite
- M. BOUET Gérard Aide-Soignant, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme BOUFARES Martine née MENGARDUQUE Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX	Retraite

- Mme BOUHARCHOUCH Malika Adjointe Administrative, MAIRIE de LORMONT	
- Mme BOURBON Annie Bibliothécaire, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme BOURGEYX Danielle née GALAN Infirmière, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme BOURROUSSE Geneviève née HERISSE Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme BOURSEAU Maïté née GIRAUDIE Adjointe d'Animation Qualifiée, MAIRIE de LESPARRE-MEDOC	
- Mme BOUSBIB Nicole née LELLOUCHE Infirmière, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme BOUTET Marie-Christine née FORSANS Sage-Femme, CHU de BORDEAUX	Retraite
- M. BOUTIN Joël Maître-Ouvrier, CHU de BORDEAUX	Retraite
- M. BOUXIN Patrick Adjoint Technique, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE	
- M. BOYE René Maître-Ouvrier, CHU de BORDEAUX	Retraite
- M. BOYER Philippe Agent de Salubrité, MAIRIE de CENON	
- M. BRANGER Patrice Rédacteur, MAIRIE de CARBON-BLANC	
- Mme BRETON Isabelle Adjointe Administrative, MAIRIE de BEGLES	
- M. BREVAL Xavier Infirmier, CHU de BORDEAUX	Retraite
- M. BRIDOT Alain Aide Technique Electroradio, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme BRIEUX Mireille Aide-Technique Electroradio, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme BRON Marie-Christine Infirmière, CHU de BORDEAUX	Retraite

- Mme BRUNET Géraldine née TAFANI  
Agent des Services Techniques, C.C.A.S. d' ARCACHON
- Mme BUISSON Anne-Marie née DENAVES  
Adjointe Technique, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- M. BUZOS Jacques Retraite  
Agent Chef, CHU de BORDEAUX
- M. CAILLARD Joseph Retraite  
Aide-Soignant, CHU de BORDEAUX
- M. CAILLAUD Jean-Claude  
Adjoint Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme CAILLAUD Roseline Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
- Mme CALCAS Marie-José née CAZANAVE Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
- Mme CANAVATE Maryse Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
- M. CANTILLAC Richard  
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de CENON
- Mme CAPDEPON Véronique  
Assistante Socio-Educative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. CAPPOUDAT Patrick  
Technicien Supérieur Chef, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme CARLOT Christiane née MOREL  
Agent des Services Techniques, MAIRIE d' ARCACHON
- Mme CARRAU Rosemonde née MERLANDE Retraite  
Secrétaire Médicale, CHU de BORDEAUX
- M. CARRIVAIN Alexandre  
Agent de Maîtrise, MAIRIE d' ARCACHON
- Mme CASTAING Martine  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LEPARRE-MEDOC
- Mme CAUBET Pascale  
Adjointe Administrative, MAIRIE de TALENCE
- Mme CAUBIT Lydia née SERRA-HERNANDEZ  
Agent Social Qualifié, MAIRIE de TALENCE

- Mme CAZAUX Marie-Jeanne née DUTREY  
Puéricultrice, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme CERISIER Brigitte née FREUDO  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme CHAILLAT Agnès née BELLY  
Agent Administratif Qualifié, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme CHAMLA Marie-Noëlle née BERNYER Retraite  
Technicienne de laboratoire, CHU de BORDEAUX
- M. CHARRIER Daniel Retraite  
Aide-Soignant, CHU de BORDEAUX
- Mme CHASSON Françoise née TAMALET  
Adjointe Administrative Ppale, SEMOCTOM
- M. CHAZEAU Serge Retraite  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de SAINT MEDARD DE GUIZIERES
- Mme CLEMENCEAU Françoise née DELBALAT  
Secrétaire de Mairie, MAIRIE de SAINT MEDARD DE GUIZIERES
- M. CLERET Hervé  
Chef de Police Municipale, MAIRIE de LANTON
- M. COIFFARD Christian  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de SAINT MEDARD DE GUIZIERES
- Mme COLLEMARRE Jacqueline  
Puéricultrice-Cadre de Santé, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme CORRIOLS Sylvie née BERTHOMIEU  
Puéricultrice-Cadre de Santé, C.C.A.S. de LA TESTE DE BUCH
- Mme COUDERT Christiane née FLEURAT  
Adjointe Technique, MAIRIE de TALENCE
- M. COUGET Joël  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme COUGNE Lucie née JOUBEL Retraite  
Infirmière, CHU de BORDEAUX
- Mme COULAUD Patricia née SABARIAUT  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de TALENCE
- Mme COURTE Myriam née CHAPOULIE  
Attachée Principale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE

- Mme CUBIE Françoise née PERHERIN  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE d' ARCACHON
- M. CUNY Jean-François  
Chef de Police Municipale, MAIRIE de TALENCE
- Mme CZUCZMAN Thérèse née SZYMANSKA  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LORMONT
- Mme DALANCON Annie née GUILLOUX  
Maître-Ouvrier, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme DALBOS Jeannine née TARDY  
Infirmière, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme DANEDE Anne-Marie née PREVOST  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DANEY Jean-Pierre  
Maître-Ouvrier Principal, CHU de BORDEAUX Retraite
- M. DANIEL Jean-Luc  
Agent Technique en Chef, MAIRIE de CENON
- Mme DANJOU Annie  
Adjointe Technique, MAIRIE de LORMONT
- Mme DARENNE Annie née LEQUINT  
Adjointe Administrative Ppale, CHU de BORDEAUX Retraite
- M. DARNAULT Pierre  
Masseur Kinésithérapeute, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme DARNICHE Valérie née CASSOU  
Adjointe Administrative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. DARRE Bernard  
Infirmier, CHU de BORDEAUX Retraite
- M. DAUCOURT Denis  
Ouvrier Professionnel Qualifié, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme DAZY Monique  
Agent des Services Techniques, C.C.A.S. de BORDEAUX
- M. DE BARROS Thierry  
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DE BUROSSE Annie née DUMY  
Agent Services Hospitaliers, CHU de BORDEAUX Retraite



- Mme DEBORD Marie-Paule née CASTANDET  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de GUJAN-MESTRAS
- M. DEDIEU Jean-Louis  
Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DEFFARGES Sylvie  
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. DELAHAYE François Retraite  
Technicien prothèse dentaire, CHU de BORDEAUX
- M. DELAVIERRE Daniel  
Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de LESPARRE-MEDOC
- M. DEMEUR Laurent  
Adjoint Technique, MAIRIE de TALENCE
- M. DENAT Daniel  
Moniteur-Educateur, ETS PUBLIC MEDICO SOCIAL DEPARTEMENTAL
- Mme DEROUET Anita née BONIN  
Agent des Services Techniques, C.C.A.S. de BORDEAUX
- M. DESCARPENTRIES Bruno  
Brigadier Chef Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DESCOUBES Eric  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DESMOND Nadine  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE d' AMBARES ET LAGRAVE
- Mme DESOINDRE Monique née LAUNAY  
Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de CENON
- M. DESSORT Jean-François  
Directeur, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. DHELIAT Jean-Louis  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DOMINGO Jacqueline née NOAILLES  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LE BARP
- M. DUBOIS Jean-Claude Retraite  
Agent Services Hospitaliers, CHU de BORDEAUX
- Mme DUBREL Françoise née FONDEVILLE Retraite  
Secrétaire Médicale, CHU de BORDEAUX

- Mme DUCLOS Catherine née GEORGET  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DUCOM Joël Retraite  
Masseur-Kinésithérapeute, CHU de BORDEAUX
- Mme DUFFAU Christiane Retraite  
Secrétaire Médicale, CHU de BORDEAUX
- Mme DUHALDEBORDE Rosemonde née CHAN-KAM Retraite  
Ouvrière Prof. Qualifiée, CHU de BORDEAUX
- M. DULAC Jean-Jacques  
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme DULUC Lucette née NAVARRE  
Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de CENON
- Mme DUMARTIN Marie-Claude née ROZIER  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LORMONT
- Mme DUPEU Marlène née BLAISE Retraite  
Infirmière, CHU de BORDEAUX
- M. DUPUY Jean-Marc  
Agent de Maîtrise, SDIS de la GIRONDE
- Mme DUPUY Laurence  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE d' AMBARES ET LAGRAVE
- M. DUPUY Laurent  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LEPARRE-MEDOC
- Mme DUSSAUD Nicole Retraite  
Puéricultrice, CHU de BORDEAUX
- Mme DUSSUTOUR Maryvonne née BOUCHARD Retraite  
Auxiliaire de Puériculture, CHU de BORDEAUX
- M. EHRMANNE Dominique  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme ESCARBASSIERE Yvette Retraite  
Agent Services Hospitaliers, CHU de BORDEAUX
- Mme ESCRICH Josiane née DUMAS Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
- Mme ESTE GRACIAS Maryse  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LORMONT

- Mme ETCHEGOIN Christiane née JOURNEAU  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX Retraite
  
- Mme ETCHETTO Georgette née DUHAU  
Infirmière-Cadre de Santé, CHU de BORDEAUX Retraite
  
- Mme FABRE Annie  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LORMONT
  
- Mme FAILLA Adrienne née OLIVERI  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de CARBON-BLANC
  
- M. FALLOT Gérard  
Agent de Salubrité Principal, MAIRIE de BORDEAUX
  
- Mme FAVIER Annie née QUIBEL  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LE BARP
  
- Mlle FEYDIEU Sylvette Retraite  
Maître-Ouvrier, CHU de BORDEAUX
  
- M. FIALIP Laurent  
Educateur des A.P.S., MAIRIE de BORDEAUX
  
- M. FILATREAU Henry Retraite  
Maître-Ouvrier, CHU de BORDEAUX
  
- Mme FILLEAU Marie-Hélène  
Attachée, MAIRIE de CENON
  
- M. FILLON Jean-Louis  
Contrôleur, MAIRIE de TALENCE
  
- M. FINORE Bruno  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
  
- Mme FLORENS Catherine née MOTUT  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de GUITRES
  
- M. FORTIN Jean-Marc  
Adjoint Technique, MAIRIE de LORMONT
  
- Mme FRANCOIS Sylvie  
Adjointe Administrative, MAIRIE de LACANAU
  
- M. FROIDEFOND André  
Brigadier Chef Police Municip., MAIRIE de BORDEAUX
  
- Mme GABORIAUD Mireille née BALANGUE Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX

- Mme GAILLARD Rose née PEREZ Retraite  
Technicienne de Laboratoire, CHU de BORDEAUX
- Mme GAILLARD Sylvie née DAVID  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de TALENCE
- Mme GAIRIN Anne-Marie née LAFFARGUE Retraite  
Agent d'Entretien Qualifié, CHU de BORDEAUX
- Mme GALIBERT Marie-Hélène née SALEFRAN Retraite  
Infirmière, CHU de BORDEAUX
- M. GARCIA Philippe  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. GARILLI Ange  
Rédacteur Chef, MAIRIE de SAINT EULALIE
- Mme GARREAU Véronique née POITEVIN  
Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. GARRIDO Pierre  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GASPERI Maryline née LAVERGNE  
Assistante Socio-Educative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. GAUTHIER Gérard Retraite  
Agent Chef, CHU de BORDEAUX
- Mme GERAUD Anne-Marie Retraite  
Infirmière, CHU de BORDEAUX
- Mle GERSTEIN Nelly  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de CASTELNAU DE MEDOC
- M. GERVAIS Didier  
Attaché, C.C.A.S. de LA TESTE DE BUCH
- M. GESTRAUD Jack  
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme GIBAUD Anne-Marie née EYZAT Retraite  
Adjointe Administrative Ppale, CHU de BORDEAUX
- M. GIROIRE Jean-Michel Retraite  
Psychologue, CHU de BORDEAUX
- Mme GLANDY Joëlle  
Assistante Socio-Educative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE

- Mme GOISNARD Jacqueline née BONNIER  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX Retraite
  
- M. GONZALEZ Daniel  
Chargé de Communication, MAIRIE de BORDEAUX
  
- M. GOUDONNET Eric  
Adjoint Technique Principal, MAIRIE de LORMONT
  
- Mme GOUSSET Maria Retraite  
Agent Services Hospitaliers, CHU de BORDEAUX
  
- Mme GRISET Fernande née PHILIPPON Retraite  
Adjointe Administrative, CHU de BORDEAUX
  
- Mme GRUE Monique née BARRIERE  
Agent Social, C.C.A.S. de LA TESTE DE BUCH
  
- Mme GUAY Pascale  
Rédactrice Principale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
  
- M. GUIBERT Thierry  
Garde-Champêtre Chef, MAIRIE de CARIGNAN DE BORDEAUX
  
- Mme GUICHARD Patricia  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de TALENCE
  
- Mme GUIDEZ Jacqueline née PEYRIGUE Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
  
- Mme GUILHEM Marie-Corine  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE d' AMBARES ET LAGRAVE
  
- Mme GUILLET Anne-Marie née VALLET Retraite  
Infirmière, CHU de BORDEAUX
  
- M. GUINGUET Thierry  
Agent Technique Principal, MAIRIE de CENON
  
- Mme GUIRAUD Evelyne  
Bibliothécaire, MAIRIE de LE HAILLAN
  
- M. GUITTONNEAU Bruno  
Agent Technique d'Entretien, C.C.A.S. de BORDEAUX
  
- Mme HAJEB Valérie née LEMAITRE  
Assistante Socio-Educative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
  
- Mme HARPILLARD Ginette née TOUVENIN Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX

- Mme HASSAN Karine  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme HEYRAUD Danielle née ROUILLARD  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de MOULON
- M. ICHOROTS André  
Infirmier, CHU de BORDEAUX Retraite
- M. JAUVINIEN Claude  
Agent Chef, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme JEAN Gisèle née PETIT  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX Retraite
- M. JEHL Gérard  
Ingénieur, MAIRIE de TALENCE
- Mme JOUBERT-PINET Patricia née DAZENS  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme JOURDAN Christiane née MARTIN  
Infirmière, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme KHEMACHE Monique née PRIAT  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de PINEUILH
- M. LABAT Bruno  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE d' ARCACHON
- M. LABAT Roland  
Agent Technique, MAIRIE d' ARCACHON
- M. LABORDE Patrick  
Agent Technique Qualifié, MAIRIE d' AMBARES ET LAGRAVE
- Mlle LABROUSSE Christiane  
Infirmière, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme LACAZE Maryse née MORTESSAGNE  
Infirmière Bloc Opératoire, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme LACOMBE Nicole  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme LACOSTE Christine  
Cadre de Santé, C.C.A.S. de BORDEAUX
- Mme LACOSTE Françoise née CASSE  
Manipulatrice Radio, CHU de BORDEAUX Retraite

- Mme LACROIX Maryse née DUNOUAU  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BEAUTIRAN
- M. LACROIX Thierry  
Adjoint Technique, MAIRIE de SAINT SULPICE DE FALEYRENS
- Mme LAFARGE Sylvie née BORDERIE  
Adjointe Administrative Ppale, C.C.A.S. de BORDEAUX
- Mme LAFLAQUIERE Danielle née POUJADE  
Infirmière, CHU de BORDEAUX Retraite
- M. LAFON Yannick  
Chef de Garage Principal, MAIRIE de LANTON Retraite
- Mme LAINE Claudine née SIERECKI  
Infirmière, C.C.A.S. de BORDEAUX
- Mme LALANDE Catherine née POMMIER  
Infirmière, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme LALANDE Yolande née MOUSUTEGUY  
Agent Services Hospitaliers, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme LALANNE Anne-Marie  
Infirmière, CHU de BORDEAUX Retraite
- M. LALO Michel  
Maître-Ouvrier, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme LAMARRE Liliane née CRACCO  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme LANCELOT Christine née TACH  
Agent Social, C.C.A.S. de LORMONT
- M. LANUSSE Philippe  
Aide-Soignant, CHU de BORDEAUX Retraite
- M. LAPEIRE Serge  
Adjoint Technique Principal, MAIRIE de GRADIGNAN
- M. LARONZE Franck  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de CENON
- M. LASSABE Jean-Louis  
Maître-Ouvrier Principal, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme LATOURNERIE Huguette  
Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE

- Mme LAUQUE Marie-France née LAFFON Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mlle LAUTIER Elisabeth Masseur-Kinésithérapeute, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme LAY Lina née LHYGONAUD Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX	Retraite
- M. LE BOURSE Eric Technicien Supérieur Chef, MAIRIE de LATRESNE	
- M. LE DEVEHAT Jean-Pierre Agent Technique en Chef, MAIRIE de LANTON	
- M. LEBON Philippe Conducteur Ambulancier, CHU de BORDEAUX	Retraite
- M. LEON Serge Technicien Supérieur Chef, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE	
- Mme LESCURE Josiane Infirmière, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme LESMES Sylvie née LARRIEU Assistante Socio-Educative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE	
- Mme LESQUERRE Catherine Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX	
- Mme LIERRE Josette née PEREA Infirmière, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme LIVINTZEFF Francette née PRETOU Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE	
- Mme LOCHES Muriel née BARRIERE Ouvrière Prof. Qualifiée, ETS PUBLIC MEDICO SOCIAL DEPARTEMENTAL	
- Mme LOMBARD Catherine née DAURIGNAC Agent des Services Techniques, MAIRIE de TALENCE	
- M. LOPEZ Jean-Pierre Agent des Services Techniques, C.C.A.S. de CENON	
- Mme LORANS Anne-Marie née LYONNET Sage-Femme, CHU de BORDEAUX	Retraite
- M. LUCATS Pierre Agent Chef, CHU de BORDEAUX	Retraite



- Mme LUNA Valérie née PARDIES  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MAGNE Francine  
Infirmière, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme MAITRE Jacqueline née GASCON  
Adjointe Technique, MAIRIE de GRADIGNAN
- M. MAJESTE André  
Conducteur Ambulancier, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme MAKAYA Madlise née LAPITRE  
Agent d'Entretien Qualifié, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme MALENON Marie-Hélène  
Infirmière Bloc Opérateur, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme MANON Monique  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme MARCHEGAY Marie-Thérèse née DEGRIGNY  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MARQUETTE Françoise  
Adjointe Administrative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. MARTIN Daniel  
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme MARTIN Josette  
Technicienne de laboratoire, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme MARTIN Marie-José née GAILLARD  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme MARTINEZ Claudine née BRINGAY  
Adjointe Administrative, MAIRIE de CARBON-BLANC
- Mme MARTINEZ Nicole née BENOIST  
Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. MASSON Michel  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de CASTRES-GIRONDE
- M. MATHIEU Serge  
Assistant Socio-Educatif, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme MATRONE Sylvie  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme MAURICE Danielle née ZIMMER Retraite  
Auxiliaire de Puériculture, CHU de BORDEAUX
- Mme MAURY Anne  
Attachée Conserv. Patrimoine, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme MAZERAT Martine née BAUDET  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE d' ARCACHON
- Mme MAZIERE Isabelle  
Agent Administratif Qualifié, C.C.A.S. de BORDEAUX
- Mme MEMAIN Sylvie née LAJUBERTIE  
Adjointe Administrative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme MENGUAL Maryse née CAULE  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MERILLE Conchita née PAYERO Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
- M. MICHELITZ Gérard  
Directeur Chef d'Etablissement, ETS PUBLIC MEDICO SOCIAL DEPARTEMENTAL
- Mme MINOUE Marie-France  
Adjointe Technique, MAIRIE de LORMONT
- Mme MINVIELLE Marie-Claire née ROBERT  
Adjointe Technique, MAIRIE de TALENCE
- M. MIRANDA Jean-Marc  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme MIRLANDE Christine née LAMY Retraite  
Adjointe Administrative, CHU de BORDEAUX
- Mme MOLINA ROMERA Isabelle née MISSEGUE-DELMAS Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
- M. MONIER-MARC Christophe  
Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MONTEYROL Annick  
Adjointe Technique Principale, MAIRIE de TALENCE
- Mme MONTOLIU Béatrice  
Adjointe Administrative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. MONTORIOL Philippe  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme MOULIN Monique née BARRAS  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LORMONT
- M. MOULINIER Bernard Retraite  
Technicien supérieur Chef, CHU de BORDEAUX
- Mme MOUYCHARD Marie-Christine née CAILLAU  
Chef de Police Municipale, MAIRIE de CENON
- Mme MUNOZ Fabienne  
Adjointe Technique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MUSSEAU Valérie  
Agent Administratif Qualifié, C.C.A.S. de BORDEAUX
- M. NADEAU Daniel  
Agent Qualifié du Patrimoine, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme NAUDIN Noëlle née BLIME  
Bibliothécaire, MAIRIE de TALENCE
- M. NAVARRETTE André  
Adjoint Technique, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. NAVARRO Jean-Louis Retraite  
Maître-Ouvrier Principal, CHU de BORDEAUX
- M. NEREAU Alain Retraite  
Aide-Soignant, CHU de BORDEAUX
- M. NOUAUX Laurent  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de MARTILLAC
- M. ORANGER Guy  
Adjoint Technique, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme ORIEDE Marie-France  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de TALENCE
- Mme PAJOT Catherine née CHAUMONT Retraite  
Infirmière Anesthésiste, CHU de BORDEAUX
- Mme PALACIN Marie-Annie née CAMIN Retraite  
Aide-soignante, CHU de BORDEAUX
- Mme PAYO Monique née DUFFAU Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
- M. PEBAYLE Jean-Claude  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme PEDRAZZINI Teresa Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme PELIBOSSIAN Christiane née NOUHAUD Infirmière, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme PENARD Claudette née FERRET Agent des Services Techniques, MAIRIE de GUITRES	
- Mme PENICAUD Marie-Thérèse Agent des Services Techniques, C.C.A.S. de BORDEAUX	
- M. PERONNAUD Jean-Philippe Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX	
- Mme PERRON Nicole Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de PORTETS	
- Mme PEYROLLE Lydia née EGEA Adjointe Administrative, MAIRIE de LORMONT	
- Mme PEZAT Anny née COIN Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BEAUTIRAN	Retraite
- Mme PIERRE Viviane née LAFFARGUE Agent Qualifié du Patrimoine, MAIRIE de CARBON-BLANC	
- M. PIFFETEAU Christian Ouvrier Professionnel Qualifié, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme PINTOS Josiane née OGEL Infirmière, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme PIQUEMAL Pierrette née DUBREUILH Agent Chef, CHU de BORDEAUX	Retraite
- M. PITAUD Jean-Pierre Adjoint Technique, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE	
- Mme POIRIER Dominique Rédactrice Principale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE	
- Mme PONS Catherine Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme PONTET Martine Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme PORCHERON Anne-Marie née CHANSON Masseur-Kinésithérapeute, CHU de BORDEAUX	Retraite

- Mme PORCHERON Marie-Josée née DULIN  
Maître-Ouvrier Principal, CHU de BORDEAUX Retraite
- M. PORTES Williams  
Adjoint Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. POTARD Pascal  
Agent d'Entretien Qualifié, C.C.A.S. de BORDEAUX
- M. POURCHASSE Eric  
Rédacteur Principal, MAIRIE de LANTON
- Mme POYATOS Nathalie née DURADE Retraite  
Agent Services Hospitaliers, CHU de BORDEAUX
- Mme PRADET Bernadette née DORVALD Retraite  
Infirmière, CHU de BORDEAUX
- Mme PRAT Marie-Hélène née PIERSON Retraite  
Sage-Femme, CHU de BORDEAUX
- Mme PREPOINT Nathalie  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de CARBON-BLANC
- Mme PREVOTEL Annie née BERTIN Retraite  
Agent Services Hospitaliers, CHU de BORDEAUX
- M. PRIETO Jean-Paul Retraite  
Contremaître Principal, CHU de BORDEAUX
- Mme PROD'HOMME Chantal  
Attachée, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. PRUVOT Yvon Retraite  
Ouvrier Professionnel Qualifié, CHU de BORDEAUX
- Mme PUTEGNAT Odile  
Médecin, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. QUINTANE Daniel  
Adjoint Administratif Ppal, C.C.A.S. de BORDEAUX
- M. RABUSSIÉ Lionel  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LACANAU
- Mme RADENNE Marie-Chantal  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LESPARRÉ-MÉDOC
- M. RANCINAN Patrick  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LE BARP

- Mme RAYNAL Monique née PUISARNAUD  
Puéricultrice, CHU de BORDEAUX Retraite
  
- Mme RECTORET Nicole née BOULERY  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX Retraite
  
- Mme REGLAT Marie-Louisane née LESLANDELLES  
Agent Services Hospitaliers, CHU de BORDEAUX Retraite
  
- Mme REICH Maryvonne née LE BON  
Conseillère Socio-Educative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
  
- Mme RENARD Patricia née GRELITY  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
  
- Mme RENET Josette née FERRIER Retraite  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT MEDARD DE GUIZIERES
  
- Mme REVERTEGAT Nathalie née LABORDERIE  
Adjointe Administrative, C.C.A.S. de BORDEAUX
  
- M. RICHARD Franck  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
  
- M. RICHEBON Thierry  
Assistant de Conservation, MAIRIE de BORDEAUX
  
- M. RICQUEBOURG Jean-Michel  
Agent de Maîtrise, C.C.A.S. de BORDEAUX
  
- M. RIPOLL Martial Retraite  
Agent Services Hospitaliers, CHU de BORDEAUX
  
- Mme RIVOIRE Anne-Marie née KASPRZAK  
Assistante Socio-Educative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
  
- M. ROBERT André  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LESPARRÉ-MEDOC
  
- Mme ROBINEAU-JEUNE Anne-Marie née ROBINEAU  
Assistante Socio-Educative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
  
- Mme RODRIGUEZ Nadine née CARIA  
Rédactrice, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
  
- Mme ROMAIN Alida née ISABELLE Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
  
- Mme RONGIERAS Anne-Marie née SAMSON  
Adjointe Administrative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE

- Mme ROQUES Pierrette née DARRIEUX Agent Services Hospitaliers, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme ROUSSEAU Evelyne Maître-Ouvrier, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme ROUX Sophie Adjointe Administrative Ppale, SIVU-BORDEAUX-MERIGNAC	
- M. SABADIE Régis Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX	
- M. SAINSOUS Gilles Conducteur Auto, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme SAINT GENEZ Agnès née DI MAIO Rédactrice, CREDIT MUNICIPAL de BORDEAUX	
- Mme SAINT-MARC Françoise née GAGNEROT Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mlle SALLES Catherine Assistante Socio-Educative, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme SALOU Marie-Claude née PRIVAT Agent Administratif Qualifié, MAIRIE d' ARCACHON	
- M. SARRAILHA Stéphane Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX	
- M. SARRAZIN Jean-Paul Maître-Ouvrier Principal, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme SATHICQ Paulette Assistante socio-éducative, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	
- Mme SAVARY Maryse née BOUCHACOURT Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme SENESCAT Martine née DARTOIS Directrice, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE	
- Mme SERVANT Jocelyne née BOUSSARD Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX	Retraite
- Mme SOLENO Geneviève née DURIEUX Agent des Services Techniques, C.C.A.S. de BORDEAUX	
- M. SOUCARET Alain Maître-Ouvrier Principal, CHU de BORDEAUX	Retraite





- Mme VIDEAU Nathalie née DUVERNET  
Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme VIDORRETA Odile née USSEL  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme VIGNAL Chantal née MANET  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX Retraite
- M. VIGOUROUX Patrice  
Technicien Supérieur Chef, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. VILLA Michel  
Aide-Soignant, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme VITIELLO Sylvie née GERBAUD  
Agent du Patrimoine, MAIRIE de TALENCE
- M. VIVES Jean-Paul  
Agent d'Entretien Qualifié, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mlle VOLLETTE-BORET Sylvie  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de PORTETS
- M. YNESTA Bruno  
Agent de Salubrité en Chef, MAIRIE d' AMBARES ET LAGRAVE
- Mme YNESTA Danièle née MICHEAU  
Agent des Services Techniques, MAIRIE d' AMBARES ET LAGRAVE

#### **Echelon VERMEIL**

- M. AMADE Edward  
Ingénieur Chef, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. ANDREONI Jean-Noël  
Technicien Supérieur Chef, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. ARBONA Jean-Claude  
Adjoint Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. ASTOLA Serge  
Adjoint Technique, MAIRIE de GRADIGNAN
- M. AUDINET Jean-Philippe  
Adjoint Administratif, SIVU-BORDEAUX-MERIGNAC
- M. AUGEREAU Jean-Philippe  
Contrôleur de Travaux, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

- Mme BARAN Anne-Marie née BABIAN  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BASSO Gisèle née FERRIER  
Attachée, MAIRIE de PINEUILH
- M. BAUDIER Pierre  
Educateur des A.P.S., CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. BELLOC Michel Retraite  
Assistant Médico-Technique, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BERNALDEZ José  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de GUJAN-MESTRAS
- Mlle BERNARD Danièle  
Directrice, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme BERRY Catherine née SCHMITT  
Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BILLET Alain  
Adjoint Technique Principal, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. BLAN Henri  
Adjoint Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BOESSENBACHER Cécile  
Conseillère Socio-Educative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. BON Jean-François  
Adjoint Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. BONNAL Philippe  
Technicien Supérieur Chef, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. BONNEMAZOU Bernard  
Rédacteur, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme BOUEY Anne-Marie née BOIREAU  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE d' IZON
- Mme BOUFFARTIGUES Françoise née CACCIAGUERRA  
Conseillère des A.P.S., CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme BOULESTEIX Marie-Françoise née SALLES  
Agent Administratif Qualifié, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme BOURBON Sylvie née PAPILLAUD  
Monitrice-Educatrice, ETS PUBLIC MEDICO SOCIAL DEPARTEMENTAL

- Mme BOURDENS Marie-Hélène née DUMESTE  
Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme BRIAUD Nadine  
Rédactrice Chef, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme BROUSSE Françoise  
Adjointe Technique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BRUNEAU Dominique  
Orthophoniste, ETS PUBLIC MEDICO SOCIAL DEPARTEMENTAL
- Mme BRUZZONE France née DONON  
Médecin, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme BUREAU Martine née THOMAS  
Adjointe Administrative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme CAILLAUD Marie-Suzette née PIERRE  
Adjointe Technique Principale, MAIRIE d' AMBARES ET LAGRAVE
- Mme CAILLON Claire née SOURP  
Puéricultrice-Cadre de Santé, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme CAPELLE Monique  
Rédactrice Chef, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme CARRASSET Christiane née LABAURIE  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- M. CASTET Alain  
Adjoint Technique Principal, MAIRIE de GRADIGNAN
- M. CASTET Pierre  
Technicien Supérieur Chef, MAIRIE d' ARCACHON
- M. CATUHE Henry  
Educateur des A.P.S., CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme CAZAUX Marie-Thérèse  
Attachée Principale, MAIRIE de CENON
- M. CHEVALIER Daniel  
Professeur Enseign. Artistique, MAIRIE de BORDEAUX
- M. CLAVERIE Patrice  
Attaché, MAIRIE de CENON
- Mme COCURULLO Michèle née BACHACOU  
Rédactrice, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

- M. COLIN Christian  
Agent Technique en Chef, MAIRIE d' ARCACHON
- M. CORNE Jean  
Adjoint Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. COURGET Patrick  
Rédacteur Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme COURTIOL Françoise née RIVET  
Rédactrice, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. COUSIN Vincent  
Rédacteur, C.C.A.S. de BORDEAUX
- M. CRESPEAU Joël  
Adjoint Technique, MAIRIE de GUJAN-MESTRAS
- M. CRESPO Michel  
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme CREZE Renée née CALAIS Retraite  
Attachée, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. DANFLOUS Jean-Louis  
Educateur des A.P.S., CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme DARRIET Michèle née TARIS  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LE BARP
- Mme DARROUY Elisabeth née CAMPREDON  
Directrice, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. DARTOIS Didier  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LANTON
- Mme DECAP Françoise née TAILLOLE  
Ouvrière Professionnelle, C.C.A.S. de BORDEAUX
- Mme DELMAS Paulette née BARBEDIENNE  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DOAT Christian  
Receveur Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DONIS Serge  
Adjoint Technique Principal, MAIRIE de LORMONT
- Mme DOUMERGUE Annie  
Adjointe 1ère classe, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE

- M. DOUSSINET Jean  
Adjoint Technique, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. DRAPEAU Claude  
Adjoint Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DUBOIS Anne-Marie née GASTELIER  
Adjointe Principale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. DUBOIS Michel  
Technicien Supérieur Chef, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. DUBOS Bernard  
Ingénieur Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DUBOURG Michel  
Contrôleur de Travaux, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. DUCOURNEAU Christian  
Technicien Supérieur Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. DUFOURG Alain  
Technicien Supérieur Chef, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. DUGENET Patrice  
Educateur Technique Spécialisé, ETS PUBLIC MEDICO SOCIAL
- Mme DULIN Martine née FERRAS  
Adjointe Administrative, MAIRIE de BEGLES
- Mme DUMONT Jocelyne  
Assistante Socio-Educative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. DUPIN Jean-Michel  
Chef de Police Municipale, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme DURAND Françoise née DUPUY  
Puéricultrice-Cadre de Santé, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DUTEIL Muriel née DAVID  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BEGLES
- M. DUVERT Patrick  
Technicien Supérieur Chef, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme ESCAT Eveline  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de COUTRAS
- M. EVEN Eric  
Directeur, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE

- M. FALLOT Joël  
Adjoint Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme FAUGA Colette née DA COSTA  
Adjointe Administrative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme FAURE Aurore née NEGRE  
Directrice, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. FERREZ Jean-Yves  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme FERREOL Lorraine née GAURY  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de SAINT DENIS DE PILE
- Mme FILLION Michèle  
Monitrice-Educatrice, ETS PUBLIC MEDICO SOCIAL DEPARTEMENTAL
- Mme FONTAINE Marie-Josée née RETORET  
Adjointe Administrative, MAIRIE d' AMBARES ET LAGRAVE
- Mme FORT Mireille née NOVERRAZ  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme FREDON Annie  
Adjointe Administrative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme FRESSINET Noëlle née TOULLER  
Assistante Médico Technique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme FRUCHTER Raymonde  
Attachée, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme GAIGNEROT Monique née PRAUD  
Agent Social 1ère classe, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GARCIA Marie-José  
Rédactrice Principale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme GATINEAUD Christine née ANDRES  
Assistante Médico-Technique, MAIRIE de BORDEAUX
- M. GAUTHIER Jean-Jack  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. GOMES Claude  
Contrôleur de Travaux en Chef, MAIRIE de LANTON
- Mme GOUJON Michèle née OLIVIER  
Agent des Services Techniques, C.C.A.S. de BORDEAUX

- M. GOUSSEAU Serge  
Adjoint Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GRANGIER Jacqueline née LARTIGUE  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GUERRE Josette née LUCAT  
Agent Social 1ère classe, MAIRIE de BORDEAUX
- M. GUIGNARD Philippe  
Ingénieur Principal, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. HAMONIC Claude  
Administrateur, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mlle HAUBERT Nicole  
Rédactrice Chef, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. HERRERO Serge  
Adjoint Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. HOSTEINS Michel  
Attaché, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme JALADE Marie-Françoise née JAN  
Rédactrice Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- M. JAMBON Alain  
Attaché Administ. Principal, ETS PUBLIC MEDICO SOCIAL DEPARTEMENTAL
- Mme JULIEN Claudine née CANZIAN  
Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme JUNQUA Dany née LAUGA  
Adjointe Technique, MAIRIE de BEGLES
- Mme LABBE Marie-Christine née GENDREAU  
Adjointe Administrative, MAIRIE de SAINT DENIS DE PILE
- Mme LABBE Monique née MENNESSIER  
Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. LABEGORRE Gilles  
Assistant Socio-Educatif, ETS PUBLIC MEDICO SOCIAL DEPARTEMENTAL
- M. LAFON Jean-Paul  
Adjoint Administratif, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LAFORET Michel  
Adjoint Administratif Ppal, MAIRIE de PORTETS

- M. LAGARDE Henri  
Contrôleur de Travaux, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. LAGARDERE Marc  
Adjoint Technique Principal, MAIRIE de LORMONT
- M. LALANNE Jean-Michel  
Agent Technique Principal, MAIRIE d' ARCACHON
- M. LARGE Jean-Louis  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LARRE Marinette née HENAREJOS  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LARRIEU Yves  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LATASTE Jean-Claude  
Agent Technique en Chef, MAIRIE de CAPTIEUX Retraite
- Mme LAVEAU Liliane née SAUVIAT  
Adjointe Principale, MAIRIE de SAINTE EULALIE
- Mme LE CARBOULLEC Hélène née STOJIC  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de LATRESNE
- Mme LE MAO Régine née NAVARRI  
Adjointe Administrative Ppale, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. LEBEAU Jean-Luc  
Agent de Maîtrise Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. LECART Patrick  
Adjoint Technique, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme LEIZA Colette née DESMOULIN  
Adjointe Patrimoine Principale, MAIRIE de LORMONT
- Mme LELOUP Maryse née SANTA MARIA  
Rédactrice, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme LOISSAU Claude née DURET  
Adjointe Administrative, C.C.A.S. de CENON
- Mme LOPPES Marguerite née DELORD  
Cadre de Santé, C.C.A.S. de BORDEAUX
- M. LOULEY Pierre  
Adjoint Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX



- Mme LUCBERT Brigitte née MEUROT  
Adjointe Administrative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme LUCBERT Colette née MONNERIE  
Rédactrice, MAIRIE de BEGLES
- Mme LUVISON Agnès  
Adjointe Administrative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme MACIA Colette  
Educatrice des A.P.S., CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. MAMEL Michel Retraite  
Agent Technique Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- M. MARINE Daniel  
Adjoint Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. MARTIN Jean-Michel  
Ingénieur, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. MASEDA Robert  
Adjoint Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme MASSIAS Pascale née GAUTIER  
Adjointe Administrative Ppale, AQUITANIS OPAC de la C.U.B.
- Mme MAUGEIN Nicole née BOUTHEON  
Assistante Socio-Educative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. MENUSAN Christian  
Adjoint Administratif, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme MESSER Sylviane née RENAULT  
Attachée, MAIRIE de BEGLES
- Mme MICAS Corinne  
Adjointe Principale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme MICHAUD Marie-Christine  
Conseillère Socio-Educative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. MICHEL Jean-Claude  
Adjoint Administratif Ppal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. MILLEPIED Jean-Charles  
Educatrice des A.P.S., CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme MINJOT Bernadette  
Adjointe Technique Principale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE

- M. MOSCA Michel  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. MOSCAVIT Jean-Luc  
Agent de Salubrité Principal, MAIRIE de TALENCE
- M. MOUGNERES Alain  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme MOURET Sylvie  
Cadre de Santé, MAIRIE de BORDEAUX
- M. NEAU Xavier  
Rédacteur Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. OULD-MESSAOUD Larbi Retraite  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. OURDAS Pierre  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LORMONT
- M. PETGES Francis  
Rédacteur, MAIRIE de BORDEAUX
- M. PIGEON Jacques  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme PIQUEPE Martine née TURPIN-INVERNON  
Adjointe Technique Principale, MAIRIE de GRADIGNAN
- M. POULY Robert  
Adjoint Administratif, C.C.A.S. de BORDEAUX
- Mme PRADEL Jacqueline née TRAVET  
Rédactrice, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme PRAT Annie née BOURDON  
Adjointe Administrative, AQUITANIS OPAC de la C.U.B.
- M. PREVOST Patrick  
Agent Technique Qualifié, MAIRIE d' ARCACHON
- M. RAMBAUD Yannick  
Adjoint Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme RANOUILLE Marcelle née BONNET  
Adjointe Technique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme RANSINAN-CANS Françoise née RANSINAN  
Adjointe Administrative Ppale, SDIS de la GIRONDE

- M. RAVENTOS Dionisio  
Adjoint Technique 2ème classe, MAIRIE de LATRESNE
- Mme RAYMOND Véronique née ADER  
Adjointe Administrative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme REBIERE Christine née LACOSTE  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- M. RECALDE Claude  
Technicien Supérieur Chef, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme REGAGNON Evelyne  
Adjointe Administrative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme RIGOU Michèle née RENAUD  
Adjointe Administrative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme RIVAUD Chantal née HALTER  
Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme RODRIGUES DO REGO Francine née LONCANG  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de CENON
- Mme SAGARDOY Martine née GARCIA  
Adjointe Administrative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme SANTISTEBAN Evelyne  
Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. SEGUY Bernard  
Adjoint Administratif, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SENDREY François  
Rédacteur Principal, MAIRIE de CENON
- Mme SERRE Claudine née GONTIER  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LORMONT
- Mme SERRES Michèle  
Rédactrice Principale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. SOLE Claude  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme SUQUET Agnès  
Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. TALLON Christian  
Adjoint Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

- Mme TARBE Colette née MARTIN  
Adjointe Administrative, MAIRIE d' AMBARES ET LAGRAVE
- Mme TARGON Viviane née PION Retraite  
Adjointe Technique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme TASSET Claire née BACHELEZ  
Auxiliaire Puériculture Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- M. THOMILA Christian  
Assistant Socio-Educatif, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme TOMASI Françoise née DELPECH  
Technicienne Supérieure Chef, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. VACHER Michel  
Assistant Socio-Educatif, ETS PUBLIC MEDICO SOCIAL DEPARTEMENTAL
- M. VALLAEYS Bernard  
Educateur des A.P.S., CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. VILLOT Jean-Philippe  
Adjoint Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

#### **Echelon OR**

- Mme ABARRATEGUI Mireille née JANIN  
Attachée, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme AICOBERRY Michèle  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- M. ALDIGE Jean-Pierre Retraite  
Contrôleur de Travaux, MAIRIE de BORDEAUX
- M. ASSE Jean-Pierre  
Adjoint Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. BARRIERE Francis  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BELMUDES Nicole née LAGISQUET  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de TALENCE
- Mme BERGER Lise  
Attachée Principale, MAIRIE de SAINTE HELENE
- M. BERROUET Alain  
Educateur Sportif, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE

- M. BIDLUN Jacques  
Attaché, C.C.A.S. de LE BOUSCAT
- Mme BODIN Annie née GODRIE  
Adjointe Technique, MAIRIE de SAINT LAURENT MEDOC
- M. BOETSCH Jean-Pierre  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LORMONT
- M. BORDAS Alain  
Adjoint Administratif Ppal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. BORDESSOULES Pierre-Alain  
Contrôleur de Travaux, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. BORIE Alain  
Contrôleur de Travaux, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BOUCHONNET Jean-François  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE d' ARCACHON
- Mme BOUISSY Gabrielle  
Rédactrice Chef, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme CAILLOT Marie-Annick née BIOT  
Puéricultrice-Cadre de Santé, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme CAMBRONERO Danielle  
Rédactrice, MAIRIE de CENON
- M. CARDOUAT Bernard Retraite  
Adjoint Administratif, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme CASELLA Martine née DONECHE  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LORMONT
- Mme CASENAVE Bernadette née CASAU Retraite  
Directrice, MAIRIE de BORDEAUX
- M. CASSAGNE Jean-Bernard Retraite  
Contrôleur en Chef, MAIRIE de CENON
- M. CHAPEYROUX Francis  
Adjoint Technique, MAIRIE de BORDEAUX
- M. COMMET Alain  
Contrôleur Chef, MAIRIE de TALENCE
- Mme CORTINA Claudine née CLOT  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de TALENCE

- M. COSTESEQUE Yves  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- M. COURTOT Patrick  
Educateur des A.P.S., MAIRIE de GUJAN-MESTRAS
- Mme CREVY Josiane née CHARRIER  
Adjointe Administrative Ppale, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. CROIZET Yves  
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de BEGUEY
- Mme DOTTAIN Danielle née CHEVASSIER  
Rédactrice, MAIRIE de BORDEAUX Retraite
- M. DROUILLARD Jean-Paul  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de CENON
- M. DUBOIS Pierre  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de BORDEAUX Retraite
- M. DUBUISSON Christian  
Professeur Enseign. Artistique, MAIRIE de BORDEAUX Retraite
- Mme DUCIMETIERE Mireille née BILLOT  
Attachée, MAIRIE de BEGLES
- Mme DUFOURCQ Finola née MARSDEN  
Assistante de langue, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DUMAS Annie née VEDRENE  
Puéricultrice-Cadre de Santé, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme DUPOUY Colette née RANSINANGUE  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LANDIRAS Retraite
- M. ELIE Francis  
Chef de Service de Police, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH Retraite
- Mme FORCET Mauricette  
Technicienne Supérieure Chef, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme GALLES Marie-Françoise  
Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GARDIEN Marie-Andrée née PLOURABOUE  
Attachée Principale, AQUITANIS OPAC de la C.U.B.
- M. GAUVRIT François  
Educateur Sportif, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE

- Mme GENDRE Anne-Marie née GENET  
Conseillère Socio-Educative, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. GERAUD Alain  
Adjoint Administratif Ppal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. GRANGER Jean-Louis  
Directeur, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GRILLON Lisette née CELOU  
Auxiliaire Puériculture Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- M. GUEGUEN Maurice  
Directeur, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. GUERIN Jean-François  
Ingénieur Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme HERREYRE Jacqueline née VALLAT  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de CASTELNAU DE MEDOC
- Mme JAVERNAUD Yvette née VOGRINCIC  
Rédactrice Chef, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. JOURDAN Jean-Pierre Retraite  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LAGARDE Monique née DUMORA  
Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme LANDRAU Evelyne  
Puéricultrice-Cadre de Santé, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. LAVAUER Bernard Retraite  
Adjoint Technique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LEONARD Catherine  
Attachée, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. LESGOIRRES Jean-Claude Retraite  
Agent de Salubrité Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LIMOUSIN Jean-Claude  
Agent de Maîtrise Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme LUBY Danièle née DE MIGUEL GAILLARD  
Attachée Principale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme MADERAY Maryse née LAPOUJADE  
Technicienne Supérieure Chef, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

- Mme MANO Evelyne née ARQUEY  
Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- M. MARIMPOUY Jean-Claude Retraite  
Agent Technique Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MAYEUX Anny née MOLL-ESCARPENTER  
Puéricultrice-Cadre de Santé, CONSEIL GENERAL de la GIRONDE
- Mme MAYONNADE Patricia  
Assistante Socio-Educative, ETS PUBLIC MEDICO SOCIAL DEPARTEMENTAL
- Mme MESTREAU Claudette née MELON Retraite  
Ouvrière Prof. Qualifiée, ETS PUBLIC MEDICO SOCIAL DEPARTEMENTAL
- M. MILHARES Marc Retraite  
Contrôleur de Travaux, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MORA Marie-Françoise Retraite  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LANDIRAS
- M. NORBLIN Jean-Pierre  
Rédacteur Principal, CREDIT MUNICIPAL de BORDEAUX
- M. PAREJA Jean-Pierre  
Technicien Supérieur Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme PAROT Evelyne née BOUEY  
Rédactrice Chef, MAIRIE de GUJAN-MESTRAS
- Mme PAULIAC Chantal née PIGEON  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme PETUS Annie née HEUTE  
Technicienne Supérieure Chef, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme PEYRONNIN Danielle Retraite  
Cadre de Santé, MAIRIE de BORDEAUX
- M. PORTILLO Jean-Michel  
Agent de Maîtrise Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. PROUST Claude  
Ingénieur Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. RICAUT Jean-Pierre  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- M. RIDEAU Gérard  
Contrôleur Chef, MAIRIE de TALENCE





- M. VILLENEUVE Hubert  
Contrôleur Chef, MAIRIE de TALENCE

- M. YON Régis  
Ingénieur en Chef, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX



PREFECTURE DE LA GIRONDE  
CABINET DU PREFET  
Bureau du Cabinet

**Arrêté du 03.07.2007**

---

***MÉDAILLE D'HONNEUR DES SAPEURS-POMPIERS  
PROFESSIONNELS - PROMOTION DU 14 JUILLET 2007***

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi du 16 février 1900 instituant la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Professionnels et notamment le chapitre III fixant les conditions d'attribution de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers,

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2007,

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - La Médaille d'Honneur est décernée aux Sapeurs-Pompiers Professionnels, dont les noms figurent dans l'annexe ci-jointe, qui ont constamment fait preuve de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE 2 - Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 03/07/2007

Le Préfet,

***Francis IDRAC***

**Conférer annexe**

*Médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers Professionnels  
Promotion du 14 juillet 2007*

**Echelon ARGENT**

- M. BALECH Francis  
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. BARRIERE Didier  
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. BATAILLEY Régis  
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. BOUHOUD Bruno  
- Infirmier, SDIS de la GIRONDE
- M. BRUNNER David  
- Lieutenant, SDIS de la GIRONDE
- M. CARDOIT Jean-Luc  
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. CHAPUIS Alain  
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. DA ROS Robert  
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. DARROMAN Henri  
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. DUPRAT Bruno  
- Adjudant-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. DUPUY Yvan  
- Capitaine, SDIS de la GIRONDE
- M. EMRY Bruno  
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. GENSOUS Philippe  
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. GONZALVES Laurent  
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. GUIGNES Laurent  
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. JACQUELIN Stéphane  
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. LECOMTE Lionel  
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. MAYE Hervé  
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. MIGOT Laurent  
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE

- M. MOTIN Thierry
- Sapeur de 1ère classe, SDIS de la GIRONDE
- M. NEAU Jean-Louis
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. REY Patrick
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. TRENTIN Hervé
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE

### **Echelon VERMEIL**

- M. AMBLARD Bernard
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. BOURGAULT Bernard
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. BOUYSES Jean-Bernard
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. BRUNEL Georges
- Major, SDIS de la GIRONDE
- M. CARREY Michel
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. CATEL Guy
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. CATTEAU Eric
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. CAULE André
- Commandant, SDIS de la GIRONDE
- M. DEGUDE Pascal
- Lieutenant-Colonel, SDIS de la GIRONDE
- M. DELPECH Patrick
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. DUPIOL Patrick
- Adjudant-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. FAUCOUNEAU Philippe
- Major, SDIS de la GIRONDE
- M. ITHIER Antoine
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. JAGOU Didier
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. MAZETIER Joël
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. MESURE Serge
- Sergent, SDIS de la GIRONDE

- M. MOTHEs Eric
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. PASCUAL Vincent
- Adjudant-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. PIERRE Jean-Yves
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. RENOu Serge
- Major, SDIS de la GIRONDE
- M. SAUMON Didier
- Adjudant-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. TACHOIREs Joël
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. TAuzIEDE Jean-Jacques
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. UBEDA Robert
- Major, SDIS de la GIRONDE

### **Echelon OR**

- M. ALLEGRIER Jean
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. ARMAND Philippe
- Major, SDIS de la GIRONDE
- M. BOUSSINOT Serge
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. CASSAGNE François
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. COLIN Yves
- Colonel, SDIS de la GIRONDE
- M. COUPET Philippe
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. DUGAST Jacques
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. FENIE Francis
- Adjudant-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. FILIU Pierre
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. FOJTICK François
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. GALVEZ Achille
- Major, SDIS de la GIRONDE
- M. GERSTEIN Michel
- Sergent, SDIS de la GIRONDE

- M. GUAUS Jean-Michel
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
  
- M. GUEGUEN Alain
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
  
- M. LAPLASSOTTE Jean-Michel
- Major, SDIS de la GIRONDE
  
- M. LAPRIE Jean-Claude
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
  
- M. LESBORDES Michel
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
  
- M. LESCARRET Jean-Paul
- Major, SDIS de la GIRONDE
  
- M. LIDON François
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
  
- M. LUMMAUX Patrick
- Major, SDIS de la GIRONDE
  
- M. MORAN Michel
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
  
- M. NEYRAC Bernard
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
  
- M. PASCUAL José
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
  
- M. PENNA Jean
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
  
- M. PES Christian
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
  
- M. PEYRE Guy
- Commandant, SDIS de la GIRONDE
  
- M. PEYRE Marc
- Major, SDIS de la GIRONDE
  
- M. POMAREDE André
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
  
- M. POUJARDIEU Francis
- Major, SDIS de la GIRONDE
  
- M. RAIMBAULT Jean-Paul
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
  
- M. RAMBEAU Serge
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
  
- M. REY Richard
- Major, SDIS de la GIRONDE
  
- M. ROUSSEIL Serge
- Sergent, SDIS de la GIRONDE

- M. SEGUIN Philippe
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. VAUNA Henri
- Adjudant-Chef, SDIS de la GIRONDE



PREFECTURE DE LA GIRONDE  
CABINET DU PREFET  
Bureau du Cabinet

**Arrêté du 03.07.2007**

---

***MÉDAILLE D'HONNEUR DES SAPEURS-POMPIERS  
VOLONTAIRES - PROMOTION DU 14 JUILLET 2007***

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi du 16 février 1900 instituant la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers,

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Professionnels,

VU le décret n°99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux Sapeurs-Pompiers Volontaires et notamment la section 3 fixant les conditions d'attribution de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers,

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2007,

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER - La Médaille d'Honneur est décernée aux Sapeurs-Pompiers Volontaires, dont les noms figurent dans l'annexe ci-jointe, qui ont constamment fait preuve de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE 2 - Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 03/07/2007

Le Préfet,  
***Francis IDRAC***

**Conférer annexe**

*Médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers Volontaires  
Promotion du 14 juillet 2007*

**Echelon ARGENT**

- M. ALEM Thierry  
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. ANDRO Daniel  
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. ARDOUIN Denis  
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. BACOT Christian  
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. BRUNEAU Bernard  
- Médecin Capitaine, SDIS de la GIRONDE
- M. CONORD Patrick  
- Sergent-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. DELAS Olivier  
- Adjudant-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. DESSIS Bernard  
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. DULAS Thierry  
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. FAVREAU Gérard  
- Sapeur de 1ère classe, SDIS de la GIRONDE
- M. GASQUETON Jean-Pascal  
- Sergent-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. LESPES Jean-Louis  
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. LOPES Jean-Michel  
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. MASSE Jean-Pierre  
- Sergent-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. MONTAGNEY Philippe  
- Sergent-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. MORNON Olivier  
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. MOTHEs Bruno  
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. PENZ Gilles  
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. PETIT Laurent  
- Sergent-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. POTEL Didier  
- Sapeur de 1ère classe, SDIS de la GIRONDE



- M. REVERS Eric
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. SANCHEZ Benedicto
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. SAPIN Jean-Pierre
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. SEGUIN Jean-Marie
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. TOURNADE Didier
- Sergent-Chef, SDIS de la GIRONDE

### **Echelon VERMEIL**

- M. BEAUVILAIN Didier
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. BORDENS Christian
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. BOURDIN Daniel
- Adjudant-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. CARBILLET Dominique
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. CASTET Christian
- Caporal, SDIS de la GIRONDE
- M. DARROMAN Jean-Claude
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. DERVILLY François
- Adjudant-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. DUEZ Jean
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. DUFAURE Didier
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. DUPART Jean-Michel
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. GIBOUDEAUX Philippe
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. GUION Francis
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. LABEYRIE Michel
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. LAJARA Manuel
- Sapeur 1ère classe, SDIS de la GIRONDE
- M. LANSALOT Guy
- Caporal Chef, SDIS de la GIRONDE

- M. LATASTE Alain
- Médecin Commandant, SDIS de la GIRONDE
- M. PIGEOT Patrice
- Sergent, SDIS de la GIRONDE
- M. POUYADE Philippe
- Sergent-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. PUYAU Daniel
- Adjudant, SDIS de la GIRONDE
- M. RABLADE Jean-Bernard
- Lieutenant, SDIS de la GIRONDE
- M. REYNALDO Gilles
- Sergent-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. ROBERT Jean-Pierre
- Sergent-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. SECARDIN Jean-Marie
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. SOUQUET Christophe
- Adjudant-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. TEXIER Bernard
- Capitaine, SDIS de la GIRONDE

#### **Echelon OR**

- M. CASTERA Dominique
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. DUNIAUD Claude
- Adjudant-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. DUNIAUD Claude
- Adjudant-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. FERRAT Jean-Pierre
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. GOISNARD Yves
- Sergent-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. JAUBERT Fabrice
- Lieutenant, SDIS de la GIRONDE
- M. LAFOND Jean-Jacques
- Lieutenant, SDIS de la GIRONDE
- M. LAURENSAN Serge
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE
- M. MILLET Jean-Louis
- Lieutenant, SDIS de la GIRONDE
- M. MIRANDE Claude
- Caporal-Chef, SDIS de la GIRONDE



Arrêté du 25.06.2007

---

**MÉDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE - PROMOTION DU 14 JUILLET 2007**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret du 17 juin 1890, instituant la Médaille d'Honneur Agricole,

VU le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à la Médaille d'Honneur Agricole,

VU le décret n° 2001-740 du 23 août 2001 relatif à la Médaille d'Honneur Agricole,

VU l'arrêté ministériel du 11 décembre 1984 portant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution de la Médaille d'Honneur Agricole,

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2007,

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

**A R R E T E**

ARTICLE PREMIER - La Médaille d'Honneur Agricole est décernée à 143 personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 - Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le

Le Préfet,

**Francis IDRAC**

**Conférer annexe**

*Médaille d'honneur Agricole  
Promotion du 14 juillet 2007*

**Echelon ARGENT : 55 récipiendaires**

- Mme ACEDO Véronique  
Rédactrice juridique : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES
- M. ALONSO Michel Retraite  
Adjoint Maître de Chai  
demeurant : CAPIAN
- M. AUNEY Jean-Michel  
Informaticien : GIE ATLANTICA, NANTES  
demeurant : SAINT-MORILLON
- M. BAYLE François  
Ouvrier Agricole : LES VIGNOBLES Claude COUTUREAU, GREZILLAC  
demeurant : MOULON
- M. BERARD Thierry  
Ouvrier de Chai : VIGNOBLES DUCOURT, LADAUX  
demeurant : BELLEBAT
- M. BERNARD Jean-Paul  
Ouvrier Agricole : VIGNOBLES DUCOURT, LADAUX  
demeurant : CAPIAN
- Mme BOURT-CHANCHOU Régine née MARIETTE  
Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC
- M. BRANAS Alain  
Ouvrier viticole : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC  
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC
- Mlle BRIGOUT Jacqueline  
Conseillère particuliers : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : BORDEAUX
- Mme BROHAN Marie-Line née DENIS  
Secrétaire : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC  
demeurant : PAUILLAC
- Mme BROUSTAU Dany née FRESQUET  
Comptable : CHATEAU de CHANTEGRIVE, PODENSAC  
demeurant : CESTAS
- Mme CAMOU Florinda née CEREZALES  
Ouvrière vinicole-Chef équipe : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC  
demeurant : PAUILLAC
- Mme CARDON Nadine née FAUVEAU  
Cadre Commercial : PEPINIERES DERLY, LANTON  
demeurant : AUDENGE
- Mme CHALLENGEAS Elisabeth née LACOSSE  
Employée de bureau : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : MOULON
- Mme CHEVALIER Claudine née LAFORGUE  
Ouvrière agricole : CHATEAU TALBOT, SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE  
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC
- M. DELBECQ Marc  
Informaticien : GROUPAMA SYSTEMES D'INFORMATION, PARIS  
demeurant : BORDEAUX
- M. DEYRES Jean-Luc  
Ouvrier en Viticulture : YVON MAU S.A., LA REOLE  
demeurant : GIRONDE-SUR-DROPT

- M. ETURE Jean-Pierre  
Ouvrier agricole mécanicien : CHATEAU RAYNE VIGNEAU, PAUILLAC  
demeurant : BOMMES

- Mme EYHARTZ Marielle née ZANUS  
Conseillère Commerciale : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LEOGNAN

- M. FAURIE Eric  
Ouvrier agricole : CHATEAU MOULIN HAUT LAROQUE, SAILLANS  
demeurant : SAILLANS

- M. FAYE Bruno  
Assistant de service social : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : BORDEAUX

- M. FEJARD Thierry  
Informaticien : GIE ATLANTICA, NANTES  
demeurant : CANEJAN

- Mme FONTUGNE Jocelyne née BRETOS  
Ouvrière Agricole : CHATEAU LA TOUR DE MONS, SOUSSANS  
demeurant : SOUSSANS

- Mme FRETIER Béatrice  
Viticultrice : CHATEAU de CHANTEGRIVE, PODENSAC  
demeurant : PODENSAC

- Mme GANDOET Suzanne née LE BARBIER  
Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : BORDEAUX

- Mme GUICHENEY Catherine née BOUILLAUT  
Ouvrière Agricole : CHATEAU de CHANTEGRIVE, PODENSAC  
demeurant : PREIGNAC

- M. HOUSTY Joël  
Maître de Chai : SCV LA GIRONDAISE, GIRONDE-SUR-DROPT  
demeurant : LOUBENS

- M. JARRY Jean-Claude  
Ouvrier Agricole : CHATEAU de CHANTEGRIVE, PODENSAC  
demeurant : PODENSAC

- M. LAFARGUE Didier  
Directeur d'Agence rattachée : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LE HAILLAN

- M. LAFFITTE Marc  
Informaticien : GIE ATLANTICA, NANTES  
demeurant : GRADIGNAN

- Mme LAPA RIBEIRO Maria Fernanda née VIEIRA MESQUITA  
Ouvrière viticole : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC  
demeurant : SAINT-SAUVEUR

- M. LAPEYRE Christophe  
Employé de Banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : MERIGNAC

- Mme LATRUBESSE Isabelle  
Responsable de secteur : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- Mme LEANDRI Christiane  
Agent administratif : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : BLANQUEFORT

- Mme LEGRAND Marie-Hélène née DEYRIS  
Ouvrière en pépinière : PEPINIERES DERLY, LANTON  
demeurant : LE PORGE

- M. LEYDET Patrick  
Ouvrier Agricole : VIGNOBLES DUCOURT, LADAUX  
demeurant : LADAUX

- M. LLAGONNE Pierre-Jean  
Chargé d'affaires : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : BORDEAUX

- M. MARCHAIX Jean-Luc  
Informaticien : GIE ATLANTICA, NANTES  
demeurant : LEOGNAN

- Mme MARCHALANT Isabelle née BARROUILLET  
Gestionnaire production : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, NIORT  
demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- Mme MAROT Nathalie née DUBOURDIEU  
Comptable : CHATEAU TALBOT, SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE  
demeurant : PONDAURAT

- M. MARQUET Jean-Pierre  
Informaticien : GIE ATLANTICA, NANTES  
demeurant : LATRESNE

- Mme MOUTINARD Roselyne née ORTOLAN  
Vigneronne : CHATEAU GRUAUD-LAROSE, SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE  
demeurant : SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE

- Mme PEDRAZZINI Brigitte née CHRESTIA-MOBARAIG  
Ouvrière agricole : CHATEAU JONQUEYRES, SAINT-GERMAIN-DU-PUCH  
demeurant : NERIGEAN

- Mme PEREZ HERRERO Dominique née MAULAVE  
Ouvrière Agricole : CHATEAU LA TOUR DE MONS, SOUSSANS  
demeurant : SOUSSANS

- M. RAISON Jean

demeurant : ESPIET

- M. RODRIGUES-SANTOS Justino  
Ouvrier Viticole : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC  
demeurant : PAUILLAC

- M. ROUX Jacky  
Ouvrier Agricole : CHATEAU LA TOUR DE MONS, SOUSSANS  
demeurant : SOUSSANS

- M. SARRAUTE Joël  
Ouvrier agricole : CHATEAU RAYNE VIGNEAU, PAUILLAC  
demeurant : BOMMES

- M. SEAUROU Patrick  
Adjoint au Directeur : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : BORDEAUX

- Mme SLUYS Marielle née GROS  
Conseillère particuliers : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. SPIESER Alain

Ouvrier d'Entretien

demeurant : BARSAC

- Mme SPIESER Françoise née BOUILLAUT  
Ouvrière Agricole : CHATEAU de CHANTEGRIVE, PODENSAC  
demeurant : BARSAC

- Mme TINTURIER Corine née POLI  
Secrétaire-Comptable : SCV LA GIRONDAISE, GIRONDE-SUR-DROPT  
demeurant : SAINT-BRICE

- Mle TRAVERS Marie-Josèphe  
Comptable : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : BORDEAUX

- Mme YVON Jocelyne née LEYDET  
Ouvrière de Chai : VIGNOBLES DUCOURT, LADAUX  
demeurant : LOUPES

Retraite

Retraite

## Echelon VERMEIL : 38 récipiendaires

- Mme BOSC Danielle née BIOTA  
Conseillère particuliers : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : SOULAC-SUR-MER
- M. BRANAS Alain  
Ouvrier viticole : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC  
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC
- M. CABEIL Jean-Claude  
Mécanicien : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC  
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC
- Mme CABIROL Françoise  
Agent administratif : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : EYSINES
- Mme CACHAU Sylvie née ALET  
Assistante clientèle : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH
- M. CAMIN Joël  
Chef de culture : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC  
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC
- M. CAZEMAJOU Etienne Retraite  
Technicien de maintenance  
demeurant : LES ESSEINTES
- Mme CHARLOT Françoise  
Secrétaire assistante : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : BORDEAUX
- Mme COLAS Dolores née PEREZ PASCUAL  
Ouvrière agricole : CHATEAU TALBOT, SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE  
demeurant : SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE
- M. DARCOS Philippe  
Employé Commercial : SCV LA GIRONDAISE, GIRONDE-SUR-DROPT  
demeurant : MORIZES
- Mme DORET Chantal née CHEVALIER  
Ouvrière agricole : CHATEAU TALBOT, SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE  
demeurant : CUSSAC-FORT-MEDOC
- M. DOUCET Philippe  
Médecin : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : EYSINES
- Mme DUCOS Christine née DUPRAT  
Assistante formation : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LANDIRAS
- Mme DUFAURE Annie née VIECELI  
Assistante Ressources Humaines : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : SALLES
- Mme DUSSAUX Fabienne née LABARDIN  
Rédactrice juridique : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : EYSINES
- M. ELIA Christian Retraite  
Maître de Chai  
demeurant : PODENSAC
- M. FABIEN Bernard  
Conseiller particuliers : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : SAINT-PIERRE-DE-MONS
- Mme FALGUIERES Françoise née NOUGUEYREAU  
Expert : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : LEOGEATS

- Mme FROUIN Mary-Claude née PICHOT  
Ouvrière Agricole : VIGNOBLES DUCOURT, LADAUX  
demeurant : BAIGNEAUX

- M. GARCIA Dominique  
Sommelier-Caviste : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC  
demeurant : LUDON-MEDOC

- Mme GILBIN Nicole  
Agent technique : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : BORDEAUX

- Mme KATSERIS Christiane née HECKEL  
Conseillère particuliers : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : TALENCE

- Mme LAWLESS Marie-Hélène née MAUBOURGUET  
Cadre de Banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : ARCACHON

- Mme LOBIT Christine née GAUTREAU-DUBUCH  
Conseillère particuliers : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : BASSENS

- M. LOULON Jean-Yves  
Technicien bancaire : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LIBOURNE

- M. MAGNIEZ Philippe  
Conseiller particuliers : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- Mme MARCHAIS Catherine née ACKER  
Assistante clientèle : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : ARBIS

- M. MARQUAIS Jean-Noël  
Ouvrier viticole : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC  
demeurant : SAINT-SAUVEUR

- Mme MENDES Alda née NUNES  
Secrétaire : VIGNOBLES DUCOURT, LADAUX  
demeurant : TARGON

- M. MESPLEDE Jacques  
Conseiller particuliers : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LES PEINTURES

- Mme NAVARRE Marie-Josée née VIGIER  
Employée de bureau : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : LE BOUSCAT

- M. POUCHAUD Bernard  
Ouvrier agricole : CHATEAU RAYNE VIGNEAU, PAUILLAC  
demeurant : BOMMES

- M. RANGER Patrick  
Directeur d'agence rattachée : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LE BOUSCAT

- M. RICHON Bernard  
Cadre de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : TIZAC-DE-LAPOUYADE

- M. ROBERT Jean-Claude  
Chargé de gestion alliance : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : CANEJAN

- M. SAINT-PAU Michel  
Cadre : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : BORDEAUX

- M. TINTURIER Eric  
Conseiller particuliers : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : SAINT-BRICE



- Mlle YONNET Nadine  
Ouvrière viticole : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC  
demeurant : PAUILLAC

### **Echelon OR : 34 récipiendaires**

- Mme ALLARD Martine née COINTE  
Assistante contentieux : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : GALGON

- Mme ARNOUIL Brigitte née ALLEGUEDE  
Analyste instruct.agriculture : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : COUTRAS

- M. AVRIL Régis  
Assistant unité clients : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LIBOURNE

- Mme BOURDONNEAU Marie-Claire née LABORDE  
Expert technique : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : BRUGES

- Mme BOUTOLLEAU Jeanne née CONSTANTIN  
Technicienne recouvrement : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LUDON-MEDOC

- Mme BRIE Christiane née PRISSE  
Employée de bureau : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : LE BOUSCAT

- M. CAZEMAJOU Etienne Retraite  
Technicien de maintenance  
demeurant : LES ESSEINTES

- Mlle COURNEAU Liliane  
Ouvrière viticole : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC  
demeurant : SAINT-SAUVEUR

- Mme CUNIERE Marie-Antoinette née BROCHON  
Agent de maîtrise : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : BLANQUEFORT

- Mlle DANET Evelyne  
Assistante ressources humaines : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LIBOURNE

- M. DARRIET Didier  
Gestionnaire : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : TOULENNE

- M. ELIA Christian Retraite  
Maître de Chai  
demeurant : PODENSAC

- M. FONTUGNE Jean-Pierre Retraite

demeurant : SOUSSANS

- M. GARCIA Christian  
Technicien gestion bancaire : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LEGE-CAP-FERRET

- M. GIROIRE Alain  
Analyste d'études : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : LANDIRAS

- M. GOMBAUD Alain  
Conseiller particuliers : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : BERNOS-BEAULAC

- M. GONZALEZ Bernard  
Ouvrier de chai : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC  
demeurant : PAUILLAC

- M. HUCHET Jean-Michel  
Assistant clientèle : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LES ARTIGUES-DE-LUSSAC

- Mme JULIEN Nicole née CLOS  
Assistante Ressources Humaines : GIE ATLANTICA, NANTES  
demeurant : PESSAC

- M. LARGEAUD Francis  
Cadre : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : PEUJARD

- Mme LAVERGNE Isabelle née RENVERSADE  
Coordonnatrice : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : LANGON

- Mlle LE PROUX DE LA RIVIERE Chantal  
Assistante messagerie : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : EYSINES

- M. MARESCHAL Denis  
Responsable Logistique : GIE GROUPAMA LOGISTIQUE, PARIS  
demeurant : POMPIGNAC

- M. MICHEL Jean-Marie  
Conseiller expert profession. : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- Mme MILON Marie-Christine née COUSINEY  
Assistante clientèle : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme ODIN Carmen née MUNOZ  
Employée de bureau : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : CROIGNON

- M. PEREZ HERRERO Mariano  
Ouvrier Agricole : CHATEAU LA TOUR DE MONS, SOUSSANS  
demeurant : SOUSSANS

- M. PERODEAU Freddy  
Informaticien : GIE ATLANTICA, NANTES  
demeurant : CUSSAC-FORT-MEDOC

- Mme SARRAZIN Christine née ANTOINE  
Cadre : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : MERIGNAC

- M. SAUBUSSE Joël Retraite  
Ouvrier Agricole  
demeurant : SAINTE-TERRE

- M. THOUROUDE Damien  
Conseiller particuliers : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : CASTILLON-DE-CASTETS

- M. VICTORIN Jean-Luc  
Conseiller animateur vente : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme VIVARRAT-PERRIN Annick  
Chargée d'Etudes : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : BORDEAUX

- Mme ZANON Claudette  
Assistante clientèle : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : TALENCE

### **Echelon GRAND OR : 21 récipiendaires**

- Mme CAMIADE Régine née DARRACQ  
Agent Commercial : UNION INVIVO, PARIS  
demeurant : BASSENS

- M. CAZEMAJOU Etienne Retraite  
Technicien de maintenance  
demeurant : LES ESSEINTES

- M. CRAYSSAC Maurice  
Directeur d'agence rattachée : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : BRANNE

- M. CUESTA Albert  
Employé de bureau : MSA GIRONDE, BORDEAUX  
demeurant : MERIGNAC

- M. DANFLOUS Jean-Louis  
Assistant fonction.interne : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LE HAILLAN

- Mme DESPLAT Josette née VERNOT  
Adjointe au directeur d'agence : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : TALENCE

- M. DORET Dominique  
Ouvrier agricole : CHATEAU TALBOT, SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE  
demeurant : CUSSAC-FORT-MEDOC

- M. FONTUGNE Gérard Retraite  
  
demeurant : SOUSSANS

- M. GONZALEZ Bernard  
Ouvrier de chai : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC  
demeurant : PAUILLAC

- M. GUERINEAUD Alain  
Analyste suivi et pilotage : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : MERIGNAC

- Mme GUERINEAUD Francine née DURON  
Technicienne gestion bancaire : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : MERIGNAC

- M. HIRTZ Michel  
Responsable espaces verts : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC  
demeurant : GAILLAN-EN-MEDOC

- Mme LAFFONT Anne-Marie née LARONZE  
Conseillère particuliers : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LA BREDE

- M. LAUBUS Alain Retraite  
Ouvrier Agricole  
demeurant : SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

- M. MONGET Michel  
Conseiller animateur guichet : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC

- Mme PAILLAUGUE Aline née MAUROS  
Assistante clientèle : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LA REOLE

- M. ROULET Jean-Michel  
Jardinier : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC  
demeurant : PAUILLAC

- M. ROUX Guy  
Ouvrier Agricole : CHATEAU LA TOUR DE MONS, SOUSSANS  
demeurant : SOUSSANS

- Mme SANCHEZ Martine née SAUVANAUD  
Agent opérat.internationales : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : ARVEYRES

- Mme SEBILE Marie-Claude née BARES  
Assistante unité clients : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme SEUVE Françoise née FROUSTEY  
Technicienne courtage : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, NIORT  
demeurant : CESTAS

PREFECTURE DE LA GIRONDE  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau Urbanisme

**Arrêté du 13.06.2007**

***PROROGATION DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES  
ACQUISITIONS DES IMMEUBLES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE  
LA ZAC MULTISITE DE RAVEZIES À BORDEAUX***

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment l'article L11-5,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral du 20 août 2002 déclarant d'utilité publique les acquisitions des immeubles nécessaires à la réalisation de la ZAC Multisite de Ravezies à Bordeaux et autorisant la Communauté Urbaine de Bordeaux à procéder aux acquisitions nécessaires, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation,

VU la délibération en date du 30 mars 2007, n° 2007/0197 du Conseil de Communauté précisant que toutes les acquisitions ne pourront être effectuées dans leur intégralité dans le délai de cinq ans imparti et sollicitant pour une nouvelle période de 5 ans, la prorogation de la validité de l'arrêté de déclaration d'utilité publique susvisé,

VU la correspondance de M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux en date du 22 mai 2007 demandant conformément à la délibération susvisée la prorogation de la déclaration d'utilité publique du 20 août 2002,

CONSIDERANT que les acquisitions des immeubles nécessaires à la réalisation du projet n'ont pu être effectuées dans le délai de cinq ans imparti,

**A R R E T E**

ARTICLE PREMIER : La date d'expiration de la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition des immeubles nécessaires à la réalisation de la ZAC Multisite de Ravezies à Bordeaux, est reportée au 20 août 2012.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, M. le Maire de Bordeaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 13/06/2007

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,  
**François PENY**



Arrêté du 13.06.2007

---

**PROROGATION DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE  
CONCERNANT LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DES RUISSEAUX "LE  
LUGAN" ET "LE TIROUFLET" SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES  
DE BÈGLES ET DE VILLENAVE D'ORNON**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment l'article L11-5,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral du 13 août 2002 déclarant d'utilité publique les travaux de nettoyage et de curage des ruisseaux "Le Lugan" et "Le Tirouflet" situés sur le territoire des communes de BEGLES et de VILLENAVE D'ORNON,

VU la délibération en date du 27 avril 2007, n° 2007/0293 par laquelle le Conseil de Communauté précise que toutes les acquisitions ne pourront être effectuées dans leur intégralité dans le délai de cinq ans imparti et sollicite pour une nouvelle période de 5 ans, la prorogation de la validité de l'arrêté de déclaration d'utilité publique susvisé,

VU la correspondance de M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux en date du 25 mai 2007 sollicitant conformément à la délibération susvisée la prorogation de la déclaration d'utilité publique du 13 août 2002,

CONSIDERANT que les acquisitions de terrain nécessaires à la réalisation du projet n'ont pu être effectuées dans le délai de cinq ans imparti,

**AR R E T E**

ARTICLE PREMIER : La date d'expiration de la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation, par la Communauté Urbaine de Bordeaux, des travaux de nettoyage et de curage des ruisseaux "Le Lugan" et "le Tirouflet" sur le territoire des communes de BEGLES et de VILLENAVE D'ORNON, est reportée au 13 août 2012.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, MM. les Maires de BEGLES et de VILLENAVE D'ORNON sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 13/06/2007

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,  
**François PENY**



CABINET DU PREFET

**Arrêté du 04.06.2007**

Service Interministériel  
Régional de Défense et de  
Protection Civile  
Bureau de  
l'Administration Générale

---

**CRÉATION DU COMITÉ LOCAL D'INFORMATION ET DE  
CONCERTATION DU NORD DE LA PRESQU'ÎLE D'AMBÈS (C.L.I.C)  
DES ENTREPRISES EPG, SPBA, EKA-CHIMIE, YARA,  
COBOGAL ET DPA BAYON**

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- VU** Le Code de l'environnement et notamment son article L.152-2 installations soumises à un plan de prévention de risque technologique ;
- VU** La loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public ;
- VU** La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
- VU** Le décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU** Le décret n°2005-1130 du 7 septembre 2005 relatif aux plans de prévention des risques technologiques ;
- VU** Le décret n° 2005-82 du 1<sup>er</sup> février 2005 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement ;

**CONSIDERANT** la nécessité de constituer un cadre d'échange d'expériences sur la problématique locale des risques industriels et de favoriser la transparence de l'information sur les actions menées par les exploitants sous le contrôle des pouvoirs publics ;

**CONSIDERANT** que le territoire des communes d'Ambès, Bayon sur Gironde, Macau, Ludon Médoc, Bourg et Saint Seurin de Bourg est susceptible d'être soumis aux risques accidentels générés par des établissements industriels classés SEVESO AS ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur de Cabinet,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 : Création du C.L.I.C.**

Un comité local d'information et de concertation est créé pour les sites industriels suivants :

- Société EPG
- Société SPBA (et partie stockage du Centre de Production Thermique EDF d'Ambès)
- Société EKA-CHIMIE
- Société YARA
- Société COBOGAL
- Société DPA Bayon

Le périmètre du CLIC correspond aux périmètres PPI (plan particulier d'intervention) des entreprises susmentionnées; il couvre tout ou partie du territoire des communes d'Ambès, Bayon sur Gironde, Macau, Ludon Médoc, Bourg et Saint Seurin de Bourg.

## **ARTICLE 2 : Composition du C.L.I.C:**

Le comité local d'information et de concertation mentionné à l'article 1 est composé de 30 membres répartis en cinq collèges comme indiqué ci-dessous :

**Le collège « administration »** comprend :

- M.le Préfet ou son représentant
- Un représentant du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile
- Un représentant du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Un représentant de la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
- Un représentant de la Direction Départementale de l'Équipement
- Un représentant de la Direction Départementale du Travail, de l'emploi et de la Formation Professionnelle

**Le collège « Collectivités Territoriales »** comprend :

- M. le Maire de AMBES ou son représentant
- M. le Maire de BAYON SUR GIRONDE ou son représentant
- M. le Maire de MACAU ou son représentant
- M. le Maire de LUDON MEDOC ou son représentant
- M. le Maire de BOURG
- M. le Maire de SAINT SEURIN DE BOURG
- En tant que membre associé M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou son représentant
- En tant que membre associé M. le Président du Conseil Général de la Gironde ou son représentant

**Le collège « Exploitants »** comprend :

- M le Directeur de EPG
- M. le Directeur de SPBA
- M. le Directeur de EKA-CHIMIE
- M. le Directeur de YARA
- M. le Directeur de COBOGAL
- M. le Directeur de DPA Bayon
- En tant que membre associé M. le Directeur du centre post-exploitation (chargé du CPT d'Ambès)

**Le Collège Riverains »** comprend :

- Mme Colette ARNAUD de l'Association VIVRE AVEC LE FLEUVE ou son suppléant
- Mme Christine Jean de l'Association AQUITAINE ALTERNATIVES ou son suppléant
- M. Daniel BAS de l'Association ADSHHG ou son suppléant
- M. Christian VIGNAUD-SAUNIER de l'Association CLAIRE AUBAREDE ou son suppléant
- M. Jean Philippe BOURON de l'Association PROTECTION ENVIRONNEMENT MEDOC ESTUAIRE ou son suppléant
- M. Daniel DELESTRE de l'Association SEPANSO ou son suppléant

**Le Collège « Salariés »**

- M. Philippe MARTINOFF de l'entreprise SPBA
- Mme Nicole SAINT-MARC de l'entreprise EKA-CHIMIE
- M. Jean Pierre PARETI de l'entreprise YARA
- M. Stéphane ARCHAT de l'entreprise COBOGAL
- M. Franck JARRY de l'entreprise DPA Bayon
- En tant que membre associé M. Stéphane RATIE de l'entreprise EPG

Le préfet, ou son représentant, nomme le président du CLIC, sur proposition du comité, lors de sa première réunion.

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable. Chaque membre peut mandater un des membres du comité pour le remplacer en cas d'empêchement pour toutes réunions du comité un membre peut recevoir deux mandats au plus.

Tout membre qui perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé est réputé démissionnaire.

La voix du président est prépondérante pour les avis et les décisions approuvées par la moitié des membres présents ou représentés.

### **ARTICLE 3 : Missions du C.L.I.C**

Le comité a pour mission de créer un cadre d'échange et d'informations entre les différents représentants des collèges sur des actions menées par les exploitants des installations classées, sous le contrôle des pouvoirs publics, en vue de **prévenir les risques d'accidents** majeurs que peuvent présenter les installations. En particulier :

- le comité est associé à l'élaboration du PPRT (plan de prévention des risques technologiques) et émet un avis sur le projet de plan en application de l'article L.515-22 du code de l'environnement. Cet avis est débattu en séance et approuvé à la majorité des membres présents ou représentés,
- le comité est informé par les exploitants des éléments contenus dans le bilan décrit à l'article 6 du présent arrêté. L'exploitant justifie le contenu du bilan,
- le comité est informé le plus en amont possible par l'exploitant des projets de modification ou d'extension des installations visées à l'article 1,
- le comité est destinataire des rapports d'analyse critique réalisée en applications de l'article 3 du décret n° 77-133 du 21 septembre 1977 relatif à l'analyse critique d'éléments du dossier d'autorisation,
- le comité est destinataire des plans d'urgence et est informé des exercices relatifs à ces plans,
- le comité peut émettre des observations sur les documents réalisés par les exploitants et les pouvoirs publics en vue d'informer les citoyens sur les risques auxquels ils sont exposés,
- le comité peut demander des informations sur les accidents dont les conséquences sont perceptibles à l'extérieur du site.

Le président du CLIC est destinataire du rapport d'évaluation prévu par l'article L 515-26 du code de l'environnement.

Sont exclues du cadre d'échange et des éléments à porter à connaissance du comité, les indications susceptibles de porter atteinte au secret de la défense nationale ou aux secrets de fabrication, ainsi que celles de nature à faciliter la réalisation d'actes de malveillance ou à faire obstacle à l'application des mesures visées par le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs.

### **ARTICLE 4 : Experts**

Le comité peut faire appel aux compétences d'experts reconnus, notamment pour réaliser des tierces expertises, par délibération approuvée à la majorité des membres présents ou représentés. L'intervention de l'expert est réalisée sans préjudice des dispositions prévues à l'article 3(6°) du décret 21 septembre 1977 relatif à l'analyse critique des éléments du dossier d'autorisation.

Le comité met, au moins annuellement, à la disposition du public un bilan de ses actions et les thèmes des prochains débats.

### **ARTICLE 5 : Organisation du C.L.I.C**

Le comité se réunit au moins une fois par an et, en tant que de besoin, sur convocation de son président.

Le secrétariat est assuré par la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement.

Le président doit réunir le comité si la majorité des membres en fait de demande motivée.

Sauf en cas d'urgence, la convocation et les documents de séance sont transmis quatorze jours calendaires avant la date à laquelle se réunit le comité.

Le président peut inviter toute personne susceptible d'éclairer les débats en raison de sa compétence particulière.

### **ARTICLE 6 : Information du C.L.I.C.**

Chaque exploitant visé à l'article 1, adresse avant le 31 mars de chaque année, un bilan, sous forme papier et numérique, qui comprend en particulier :

- les actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût ;
- le bilan du système de gestion de la sécurité prévu dans l'arrêté ministériel pris en application de l'article 3 (5°) du décret du 21 septembre 1977 ;



- les comptes rendus des incidents et accidents de l'installation tels que prévus par l'article 38 du décret du 21 septembre 1997 ainsi que les comptes rendus des exercices d'alerte ;
- le cas échéant, le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques ;
- la mention des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet, en application des dispositions du code de l'environnement, depuis son autorisation.

Les collectivités territoriales membres du comité informent le comité des changements en cours ou projetés pouvant avoir un impact sur l'aménagement de l'espace autour desdites installations.

#### **ARTICLE 7 : Délais et voies de Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les 2 mois suivants la plus tardive des mesures de publicité prévues à l'article 8 du présent arrêté.

- soit d'un recours gracieux adressé au Préfet de la Gironde, Esplanade Charles de Gaulle 33077 Bordeaux cedex ;
- soit d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'écologie et du développement durable, direction de la prévention des pollutions et des risques, 20 av. de Ségur 75302 PARIS 07 ;

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33063 Bordeaux cedex.

- soit directement, en l'absence de recours préalable (recours gracieux ou hiérarchique), dans le délai de deux mois suivant la plus tardive des mesures de publicité prévues à l'article 8 du présent arrêté ;
- soit à l'issue d'un recours préalable dans les deux mois suivant la réponse négative obtenue de l'administration ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

#### **ARTICLE 8 : Mesures de publicité**

Le présent arrêté sera notifié aux personnes et organismes associés définis dans l'article 2.

Il sera affiché pendant un mois dans les mairies des communes d'Ambès, Bayon sur Gironde, Macau, Ludon Médoc, Bourg et Saint Seurin de Bourg.

L'arrêté fera aussi l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

#### **ARTICLE 9 : Exécution**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, le Directeur de Cabinet du Préfet, le Directeur du service interministériel régional de défense et de protection civile, le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine et le Directeur Départemental de l'Equipement de la Gironde sont chargés, en chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 4 juin 2007

P/Le Préfet,  
Le Directeur de Cabinet  
**Thierry ROGELET**



Arrêté du 26.06.2007

---

*NOUVELLE LISTE D'APTITUDE OPÉRATIONNELLE POUR LA  
SPÉCIALITÉ SAUVETAGE AQUATIQUE AU TITRE DE 2007 ÉTABLIE  
PAR LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE  
LA GIRONDE POUR 2007*

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté du 13 décembre 1999 relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté du 18 octobre 2001 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté ministériel du 07 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;

CONSIDERANT les qualifications présentées par les personnels formés aux techniques de sauvetage aquatique, en service effectif dans le département de la Gironde ;

ATTENDU qu'il convient de procéder à la mise à jour de l'actuelle liste annuelle d'habilitation de ces personnels ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Habilitation de spécialistes : l'arrêté initial préfectoral du 12 février 2007 portant agrément de la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialistes en sauvetage aquatique, en service effectif dans le département de la Gironde, pour l'année 2007, est abrogé. La nouvelle liste est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 - Publicité et application de la décision : La présente décision sera notifiée à chacun des spécialistes par son autorité hiérarchique. Elle fera en outre l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde ainsi qu'au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde.

ARTICLE 3 - Rappel des délais et des voies de recours : Les intéressés pourront introduire un recours préalable auprès du Préfet de département ou un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant la notification du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Exécution du présent arrêté : Le Directeur de Cabinet du Préfet de la Gironde et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 26/06/2007

Pour le Préfet,  
Le directeur de cabinet,  
**Thierry ROGELET**

**Conférer annexe**

## Annexe à l'arrêté du 26 juin 2007

### Mise à jour de la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialistes en sauvetage aquatique pour l'année 2007

#### Conseiller Technique Départemental

DUMEZIT Joël Groupement opération prévision

#### Chefs de bord sauveteurs côtiers

LESTONNAT	Christian	Groupement opération prévision	
TEXIER	Loïc	Groupement opération prévision	
BERTIN	Gilles	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
BOIVIN	Emeric	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
BOURGAULT	Bernard	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
COMPAN	Nicolas	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
DUBOURDIEU	Frédéric	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
JOUBERT	Patrick	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
LE MORVAN	Emmanuel	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
LECOMTE	Lionel	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
LEHEUDE	Régis	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
MARCHAL	Eric	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
MEROLA	Thierry	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
MOULIN	Mickaël	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
POURRAT	Denis	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
THESMIER	Jérôme	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
THOMAS	Laurent	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
ZALATEU	Frank	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
BARROUIL	Denis	Groupement opération prévision	SIN Bordeaux
BOUCHER	Philippe	Groupement opération prévision	SIN Bordeaux
BRETAGNE	Jean Luc	Groupement opération prévision	SIN Bordeaux
FAUVIAUX	Daniel	Groupement opération prévision	SIN Bordeaux
JABET	Bernard	Groupement opération prévision	SIN Bordeaux
LUMMAUX	Patrick	Groupement opération prévision	SIN Bordeaux
MAUGEZ	Alain	Groupement opération prévision	SIN Bordeaux
ROMERO	Ludovic	Groupement opération prévision	SIN Bordeaux
MINDREN	Christian	Groupement nord-ouest	CIS Carcans
ALBENQUE	Gilles	Groupement nord-ouest	CIS Lesparre
BLONDY	Eric	Groupement nord-ouest	CIS Soulac

### **Chefs de bord sauveteurs côtiers (suite)**

GOMEZ	Pierre	Groupement nord-ouest	CIS Soulac
LAVAIL	Frédéric	Groupement nord-ouest	CIS Soulac
MORNON	Olivier	Groupement nord-ouest	CIS Soulac
PLACIDO	Philippe	Groupement nord-ouest	CIS Soulac
PIGEAU	Laurent	Groupement nord-est	CIS Blaye
JOGUET	Franck	Groupement nord-est	CIS Castillon
ROCHEL	Patrice	Groupement nord-est	CIS St Savin
MICAUD	Yves	Groupement sud-ouest	CIS Arcachon
BELLIARD	Sébastien	Groupement sud-ouest	CIS Arès/Lège
DAGORN	Sébastien	Groupement sud-ouest	CIS Arès/Lège
DULUC	Sébastien	Groupement sud-ouest	CIS Arès/Lège
GENSOUS	Philippe	Groupement sud-ouest	CIS Arès/Lège
GEORGEVAL	Pascal	Groupement sud-ouest	CIS Arès/Lège
LATASTE	Jean Jacques	Groupement sud-ouest	CIS Arès/Lège
JACQUELIN	Stéphane	Groupement sud-ouest	CIS La Teste
BESSE	Pierre	Groupement sud-ouest	CIS Le Pyla
FERNANDEZ	Patrick	Groupement sud-ouest	CIS Le Pyla
HENIN	Nicolas	Groupement sud-ouest	CIS Le Pyla
TUJAS	Frédéric	Groupement sud-ouest	CIS Le Pyla
BIBENS	Paul	Groupement sud-est	CIS Bazas
FAUVIAUX	Gaddiel	Groupement centre	CIS La Benauge
LEGROS	Pascal	Groupement centre	CIS La Benauge

### **Nageurs sauveteurs côtiers**

ALMEIDA	Louis	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
FERRAN	Ruddy	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
FOURNIER	Jean Yves	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
MARQUANT	Thierry	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
MOUCHEBOEUF	Jean Luc	Groupement opération prévision	SIN Arcachon
ADAMKIEWICZ	Pierre	Groupement opération prévision	SIN Bordeaux
CRON	Yannick	Groupement opération prévision	SIN Bordeaux
GERMA	Alain	Groupement opération prévision	SIN Bordeaux
GRUEL	Sébastien	Groupement opération prévision	SIN Bordeaux
HEKIMIAN	Nicolas	Groupement opération prévision	SIN Bordeaux
PINEAU	Alexandre	Groupement opération prévision	SIN Bordeaux
URBANSKI	Hervé	Groupement opération prévision	SIN Bordeaux

### Nageurs sauveteurs côtiers (suite)

MINDREN	Loïc	Groupement nord-ouest	CIS Carcans
TOITOT	Jean Michel	Groupement nord-ouest	CIS Lacanau
SCHEEL	Franck	Groupement nord-ouest	CIS Lesparre
VIGNOLLES	Stéphane	Groupement nord-ouest	CIS Pauillac
DARNIS	Nicolas	Groupement nord-ouest	CIS Soulac
KUVEN-MACAUD	Alice	Groupement nord-ouest	CIS Soulac
MARTIN	Florent	Groupement nord-ouest	CIS Soulac
PACHERE	Antony	Groupement nord-ouest	CIS Soulac
POUMARAT	Christophe	Groupement nord-ouest	CIS Soulac
ZAGAR	Mathieu	Groupement nord-ouest	CIS Soulac
DE CARLI	Stéphane	Groupement nord-est	
PAVY	Christophe	Groupement nord-est	CIS Blaye
LATASTE	Ludovic	Groupement nord-est	CIS Libourne
BAZILE	Cédrik	Groupement sud-ouest	CIS Arcachon
BESSE	David	Groupement sud-ouest	CIS Arcachon
BEUNARD	Yann	Groupement sud-ouest	CIS Arcachon
DUEZ	Jean	Groupement sud-ouest	CIS Arcachon
ETCHEVERRY	Philippe	Groupement sud-ouest	CIS Arcachon
KOSTERMAN	Franck	Groupement sud-ouest	CIS Arcachon
LEFEUVRE	Konogan	Groupement sud-ouest	CIS Arcachon
RIEUBLANC	Xavier	Groupement sud-ouest	CIS Arcachon
SOUBAIGNE	Cyrille	Groupement sud-ouest	CIS Arcachon
DE MARCO	Pascal	Groupement sud-ouest	CIS Arès/Lège
GAUTIER	Sébastien	Groupement sud-ouest	CIS Arès/Lège
MARTIN	Jérémy	Groupement sud-ouest	CIS Arès/Lège
PASQUET	Mathieu	Groupement sud-ouest	CIS Arès/Lège
POLLET	Ludovic	Groupement sud-ouest	CIS Arès/Lège
PULLICINO	Pascal	Groupement sud-ouest	CIS Arès/Lège
RIVALDES	Stéphane	Groupement sud-ouest	CIS Arès/Lège
ROCHE	Florent	Groupement sud-ouest	CIS Arès/Lège
ROSSIGNOL	Denis	Groupement sud-ouest	CIS Arès/Lège
ANGELLA	Patrice	Groupement sud-ouest	CIS La Teste
BERTRAND	Stéphane	Groupement sud-ouest	CIS La Teste
DELUBRIA	Pauline	Groupement sud-ouest	CIS La Teste
GIULIANA	Jérôme	Groupement sud-ouest	CIS La Teste
GOMEZ	Jacques	Groupement sud-ouest	CIS La Teste
JEANROT	Pierre	Groupement sud-ouest	CIS La Teste
	Emmanuel		

### **Nageurs sauveteurs côtiers (suite)**

LECLERCQ	David	Groupelement sud-ouest	CIS La Teste
NAULLEAU	Florent	Groupelement sud-ouest	CIS La Teste
SALLES	Sébastien	Groupelement sud-ouest	CIS La Teste
DIEZ	Cédric	Groupelement sud-ouest	CIS Le Pyla
GALMICHE	Sébastien	Groupelement sud-ouest	CIS Le Pyla
LAGNEY	Patrick	Groupelement sud-ouest	CIS Le Pyla
VERSCHAEVE	Isabelle	Groupelement centre	CIS La Benauge

### **Nageurs sauveteurs eaux intérieures**

MALET	Raymond	Groupelement opération prévision	
DUPONT	Alain	Groupelement opération prévision	SIN Bordeaux
DUGACHARD	Joël	Groupelement nord-ouest	CIS Carcans
SERRADEIL	François	Groupelement nord-ouest	CIS Carcans
CAIS	Philippe	Groupelement nord-ouest	CIS Hourtin
ESCOUBEYROU	Yannick	Groupelement nord-ouest	CIS Hourtin
MARTIN	David	Groupelement nord-ouest	CIS Hourtin
RABIN	Laurent	Groupelement nord-ouest	CIS Hourtin
BENAVENT	William	Groupelement nord-ouest	CIS Lacanau
BOAL	Cindy	Groupelement nord-ouest	CIS Lacanau
COURTOT	Mathieu	Groupelement nord-ouest	CIS Lacanau
DEREUX	Nicolas	Groupelement nord-ouest	CIS Lacanau
FORT	Sylvain	Groupelement nord-ouest	CIS Lacanau
FRESQUET	Mathieu	Groupelement nord-ouest	CIS Lacanau
PELISSOU	Julien	Groupelement nord-ouest	CIS Lacanau
PELLICER	Patrick	Groupelement nord-ouest	CIS Lacanau
PLANTIER	Cédric	Groupelement nord-ouest	CIS Lacanau
GAY	Cyril	Groupelement nord-ouest	CIS Lesparre
DUFORT	Damien	Groupelement nord-ouest	CIS Macau
TIRETON	Eric	Groupelement nord-ouest	CIS Macau
ARROUYAS	Hervé	Groupelement nord-ouest	CIS Pauillac
FAURE	Julien	Groupelement nord-ouest	CIS Pauillac
POTHE	Hervé	Groupelement nord-ouest	CIS Pauillac
BESSELLIERE	Guillaume	Groupelement nord-est	CIS Blaye
FAGET	Romain	Groupelement nord-est	CIS Blaye
GARUZ	Jérémy	Groupelement nord-est	CIS Blaye
GERMAIN	Pierre	Groupelement nord-est	CIS Blaye

### **Nageurs sauveteurs eaux intérieures (suite)**

LABADIE	Christophe	Groupement nord-est	CIS Blaye
LAFON	Pierrick	Groupement nord-est	CIS Blaye
LAUBERNI	Joël	Groupement nord-est	CIS Blaye
MANSOT	Jonathan	Groupement nord-est	CIS Blaye
ARRONDEAU	Yann	Groupement nord-est	CIS Coutras
BOS	Florent	Groupement nord-est	CIS Libourne
DEVAL	David	Groupement nord-est	CIS Libourne
MALEIX	Silvan	Groupement nord-est	CIS Libourne
ROUGLAN	Florian	Groupement nord-est	CIS Libourne
TIGNERES	Robert	Groupement nord-est	CIS Libourne
SEIGNEUR	Nicolas	Groupement nord-est	CIS St Loubès
MORENO	Xavier	Groupement sud-ouest	CIS Arcachon
DAUBA	Olivier	Groupement sud-ouest	CIS Arès/Lège
MARTINEZ	Nicolas	Groupement sud-ouest	CIS Biganos
OLIVE	Fabrice	Groupement sud-ouest	CIS Biganos
SABOUA	Emmanuel	Groupement sud-ouest	CIS Biganos
VALLOT	Philippe	Groupement sud-ouest	CIS Biganos
BERTRAND	Stéphane	Groupement sud-ouest	CIS La Teste
HALY	Christelle	Groupement sud-ouest	CIS La Teste
DUPOUY	Sylvain	Groupement sud-ouest	CIS Le Pyla
JAUDEAU	Sébastien	Groupement sud-est	CIS Langon
MONGES	Alexandre	Groupement sud-est	CIS Langon
PORTETS	Jérôme	Groupement sud-est	CIS Langon
RAVERAUD	Alexandre	Groupement sud-est	CIS Langon
SAGLIO	Bruno	Groupement sud-est	CIS Langon
MERILHOU	Pascal	Groupement centre	CIS Ambès
CANCEL	Christophe	Groupement centre	CIS La Benaige
DA SILVA	David	Groupement centre	CIS La Benaige
GAMEL	Christelle	Groupement centre	CIS La Benaige
PACE	Guillaume	Groupement centre	CIS La Benaige
ROY	Fabrice	Groupement centre	CIS La Benaige
WEBER	Nicolas	Groupement centre	CIS La Benaige



Arrêté du 05.06.2007

*AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE FONCTIONNEMENT DE  
L'ÉTABLISSEMENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE « PHENIX  
SECURITE » À CAPTIEUX*

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101) ;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par M. Léocadio TEJEDA en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour la société :

\* dénomination : PHENIX SECURITE

\* adresse : Pitecq Nord - 33840 CAPTIEUX

\* nature des activités : Surveillance et gardiennage ;

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

**ARRÊTE**

ARTICLE PREMIER - La société PHENIX SECURITE sise Pitecq Nord - 33840 CAPTIEUX, est autorisée à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 - Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.

ARTICLE 3 - Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.

ARTICLE 4 - La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/06/2007

Pour le Préfet  
Le Directeur de l'Administration Générale,  
*Christian VERGES*





**Arrêté modificatif du 06.06.2007**

---

***AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE FONCTIONNEMENT DÉLIVRÉE  
À L'ÉTABLISSEMENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE « FOX SECURITE » À  
MÉRIGNAC***

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101) ;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU l'arrêté préfectoral du 07/06/2005 autorisant l'entreprise FOX SECURITE sise 9, rue Aristide Briand - 33250 PAUILLAC à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage ;

CONSIDERANT que cet établissement a changé de domiciliation ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

**ARRÊTE**

ARTICLE PREMIER - L'arrêté préfectoral du 07/06/2005 est modifié ainsi :

L'entreprise FOX SECURITE sise 97, chemin de la Princesse - 33700 MERIGNAC, est autorisée à poursuivre ses activités de surveillance et de gardiennage.

Le reste demeure sans changement.

ARTICLE 2 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 06/06/2007

Pour le Préfet  
Le Directeur de l'Administration Générale,  
***Christian VERGES***



**Arrêté modificatif du 06.06.2007**

---

***AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE FONCTIONNEMENT DÉLIVRÉE À  
L'ÉTABLISSEMENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE « PREVENTION  
MOYENS SECURITAIRES » À BORDEAUX***

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101) ;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU l'arrêté préfectoral du 08/11/2006 autorisant la société PREVENTION MOYENS SECURITAIRES sise 179, quai de Brazza - 33100 BORDEAUX à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage ;

CONSIDERANT que cet établissement a changé de gérante ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

**ARRÊTE**

ARTICLE PREMIER - L'arrêté préfectoral du 08/11/2006 est modifié ainsi :

La société PREVENTION MOYENS SECURITAIRES sise 179, quai de Brazza - 33100 BORDEAUX, est autorisée à poursuivre ses activités de surveillance et de gardiennage sous la nouvelle gérance de Melle Amandine ESPES.

Le reste demeure sans changement.

ARTICLE 2 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 6 juin 2007

Pour le Préfet  
Le Directeur de l'Administration Générale,  
***Christian VERGES***



**Arrêté modificatif du 20.06.2007**

---

**AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE FONCTIONNEMENT  
DÉLIVRÉE À L'ÉTABLISSEMENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE  
« ACELEC ALARME » À BLANQUEFORT**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101) ;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU l'arrêté préfectoral du 15/12/1989 autorisant la société ACELEC ALARME sise 38, rue Guynemer - Z.I. - 33290 BLANQUEFORT à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage ;

CONSIDERANT que cet établissement a changé de domiciliation et de président ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

**ARRÊTE**

ARTICLE PREMIER - L'arrêté préfectoral du 15/12/1989 est modifié ainsi :

La société ACELEC ALARME sise 3, rue Pierre et Marie Curie - 33290 BLANQUEFORT, est autorisée à poursuivre ses activités de télésurveillance, vente et pose d'alarmes et installation de systèmes de sécurité sous la nouvelle présidence de M. Xavier VIGNON.

Le responsable d'agence est M. Jean-Pierre GOULEME.

Le reste demeure sans changement.

ARTICLE 2 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 20/06/2007

Pour le Préfet  
Le Directeur de l'Administration Générale,  
**Christian VERGES**



**Arrêté modificatif du 20.06.2007**

---

**AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE FONCTIONNEMENT  
DÉLIVRÉE À L'ÉTABLISSEMENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE  
« AQUITAINE SECURITE » À BÈGLES**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101) ;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU l'arrêté préfectoral du 19/01/1999 autorisant la société AQUITAINE SECURITE sise 105, cours Victor Hugo - 33130 BEGLES à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage ;

CONSIDERANT que cet établissement a changé de gérant ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

**ARRÊTE**

ARTICLE PREMIER - L'arrêté préfectoral du 19/01/1999 est modifié ainsi :

La société AQUITAINE SECURITE sise 105, cours Victor Hugo - 33130 BEGLES, est autorisée à poursuivre ses activités de surveillance et de gardiennage sous la nouvelle gérance de Mme Karine CAHOREAU épouse GIMENEZ.

Le reste demeure sans changement.

ARTICLE 2 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 20/06/2007

Pour le Préfet  
Le Directeur de l'Administration Générale,  
**Christian VERGES**



Arrêté du 21.06.2007

---

*AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE FONCTIONNEMENT DE  
L'ÉTABLISSEMENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE  
« PROFESSIONNELLE SECURITE » À MÉRIGNAC*

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101) ;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par M. Rony NISCOISE en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour l'entreprise :

\* dénomination : PROFESSIONNELLE SECURITE

\* adresse : 11, rue Gutenberg - 33700 MERIGNAC

\* nature des activités : Surveillance et gardiennage ;

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

**ARRÊTE**

ARTICLE PREMIER - L'entreprise PROFESSIONNELLE SECURITE sise 11 rue Gutenberg - 33700 MERIGNAC, est autorisée à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 - Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.

ARTICLE 3 - Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.

ARTICLE 4 - La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 21/06/2007

Pour le Préfet  
Le Directeur de l'Administration Générale,  
*Christian VERGES*



Arrêté du 27.06.2007

---

*AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE FONCTIONNEMENT DE  
L'ÉTABLISSEMENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE « FRANCE  
AQUITAINE SECURITE TECH – FAST » À CENON*

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101) ;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par M. Paul ROUX en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour la société :

\* dénomination : FRANCE AQUITAINE SECURITE TECH - FAST

\* adresse : 61/69, rue Camille Pelletan - 33150 CENON

\* nature des activités : La sécurité et sécurisation d'installations de toutes natures ;

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

**ARRÊTE**

ARTICLE PREMIER - La société FRANCE AQUITAINE SECURITE TECH - FAST sise 61/69, rue Camille Pelletan - 33150 CENON, est autorisée à exercer ses activités de sécurité et sécurisation d'installations de toutes natures à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 - Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.

ARTICLE 3 - Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.

ARTICLE 4 - La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 27/06/2007

Pour le Préfet  
Le Directeur de l'Administration Générale,  
**Christian VERGES**



PREFECTURE DE LA GIRONDE  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
GENERALE  
Bureau Police Générale et Réglementation

**Arrêté modificatif du 06.06.2007**

---

***EPIC OFFICE DE TOURISME DE HOURTIN - CHANGEMENT  
DE DIRECTEUR***

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code du Tourisme,

VU le décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92 645 du 13 juillet 1992 à l'exception des articles dorénavant codifiés,

VU le décret n°97-503 du 21 mai 1997 portant mesures de simplifications administratives,

VU l'arrêté ministériel du 22 novembre 1994 modifié relatif aux conditions de fixation du montant de la garantie financière des organismes locaux de tourisme et aux conditions d'aptitude professionnelle spécifiques au personnel de direction de certains organismes locaux ;

VU l'arrêté Préfectoral du 03/11/1997 attribuant l'autorisation n° AU033970003 à : l'Association Office de Tourisme de HOURTIN Place du Port Maison de la station 33990 HOURTIN représentée par M. Auguste LADEUX, Président, et Melle Jasmin - Délia GREIFENSTEIN personne chargée de diriger l'activité tourisme,

VU l'arrêté modificatif du 27/09/05 portant changement de statut et de directeur de l'Association Office de Tourisme de HOURTIN,

VU les pièces justificatives transmises par M. Denis LAVAUD nouveau Directeur de l' E.P.I.C. Office de Tourisme de HOURTIN,

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Gironde,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER – L'arrêté préfectoral du 27/09/05 est modifié comme suit :

- L'autorisation n° AU033970003 est délivrée à : E.P.I.C. OFFICE DE TOURISME DE HOURTIN - Place du Port Maison de la station 33990 HOURTIN représentée par M. Denis LAVAUD.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 06/06/2007

Pour le Préfet  
Le Directeur de l'Administration Générale,  
***Christian VERGES***



PREFECTURE DE LA GIRONDE  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau Urbanisme

**Arrêté du 11.05.2007**

---

***APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN DE  
SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR  
SAUVEGARDÉ DE BORDEAUX SUR LES QUARTIERS FAURES,  
GENSAN ET FUSTERIE***

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- Vu l'ordonnance n° 2005-864 du 28 juillet 2005 relative aux secteurs sauvegardés ;
- Vu le décret n° 2007-452 du 25 mars 2007 relatif aux secteurs sauvegardés et modifiant le Code de l'Urbanisme ;
- Vu l'arrêté du Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles et du Ministre de l'Equipement en date du 16 février 1967 créant un secteur sauvegardé sur le territoire de la commune de Bordeaux ;
- Vu le décret du 25 octobre 1988, pris en Conseil d'Etat, approuvant le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux ;
- Vu l'arrêté interministériel du 13 mars 2002 approuvant la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux du 7 mars 2005 autorisant le Maire de la Ville de Bordeaux à solliciter auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux ;
- Vu la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine de Bordeaux en date du 25 mars 2005 décidant d'engager la procédure de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2005 portant constitution de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé de Bordeaux ;
- Vu la validation du 30 mars 2006 par la Commission Locale du Secteur Sauvegardé de Bordeaux du projet de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux ;
- Vu la consultation des services publics le 6 juillet 2006 ;
- Vu le dossier d'enquête publique à laquelle il a été procédé du 23 octobre 2006 au 24 novembre 2006 inclus, et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 19 décembre 2006 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux du 5 mars 2007 émettant un avis favorable à la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux ;
- Vu la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine de Bordeaux du 30 mars 2007 émettant un avis favorable à la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux ;
- SUR proposition de Monsieur Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;



## A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur modifié du Secteur Sauvegardé de BORDEAUX.

Ce plan est accompagné :

- d'une notice de présentation
- d'un règlement modifié
- d'une annexe 3B au règlement modifié
- des pièces graphiques et de la légende.

ARTICLE 2 - L'arrêté préfectoral approuvant la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux sera affiché pendant un mois à la Mairie de bordeaux et au siège de la communauté Urbaine de Bordeaux.

La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le " Courrier Français".

La modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux est tenue à la disposition du public à la mairie de Bordeaux et à la Préfecture de la Gironde aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 3 - La présente décision sera exécutoire dès la publication du présent arrêté, selon les formalités prévues à l'article 2 ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

ARTICLE 4 - Monsieur Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur Le Maire de Bordeaux, Monsieur Le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 11/05/2007

Le Préfet,  
**Francis IDRAC**



Arrêté du 01.06.2007

---

*CARTE COMMUNALE DE LAROQUE*

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.121-1, L124-1 et suivants, L421-2-1 et R 124-1 et suivants,

VU la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 12/04/2006 désignant Monsieur Roland LABET en qualité de commissaire enquêteur,

VU le dossier soumis à enquête publique du 12/06/2006 au 18/07/2006,

VU l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur en date du 15/08/2006,

VU l'arrêté préfectoral de refus en date du 22/01/2007,

VU la délibération du conseil municipal de LAROQUE en date du 12/04/2007 reçue en sous-préfecture le 24/04/2007 approuvant la carte communale et maintenant la compétence de l'Etat,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER - La carte communale de LAROQUE faisant l'objet du document ci-annexé est approuvée.

ARTICLE 2 - En application de l'article L421-2-1 du code de l'Urbanisme, l'Etat reste compétent pour délivrer les autorisations d'occupation du sol.

ARTICLE 3 - La délibération du conseil municipal et l'arrêté préfectoral approuvant la carte communale seront affichés pendant un mois en mairie. La mention sera faite de cet affichage dans un journal diffusé dans le département. La carte communale approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie de LAROQUE aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 4 - La présente décision sera exécutoire dès la publication du présent arrêté, selon les formalités prévues à l'article 3 ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il a été effectué.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Sous-Préfet de LANGON, Monsieur le Directeur Départemental de l' Equipement, Monsieur le Maire de LAROQUE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 01/06/2007

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,  
*François PENY*



**Arrêté du 01.06.2007**

---

***CARTE COMMUNALE DE FOSSES ET BALEYSSAC***

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.121-1, L124-1 et suivants, L421-2-1 et R 124-1 et suivants,

VU la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 08/08/2006 désignant Monsieur Jean-Maurice LESBACHES en qualité de commissaire enquêteur,

VU le dossier soumis à enquête publique du 14/12/2006 au 16/01/2007,

VU l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur en date du 05/02/2007,

VU la délibération du conseil municipal de FOSSES ET BALEYSSAC en date du 12/04/2007 reçue en sous-préfecture le 20/04/2007 approuvant la carte communale et maintenant la compétence de l'Etat,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER- La carte communale de FOSSES ET BALEYSSAC faisant l'objet du document ci-annexé est approuvée.

ARTICLE 2 - En application de l'article L421-2-1 du code de l'Urbanisme, l'Etat reste compétent pour délivrer les autorisations d'occupation du sol.

ARTICLE 3 - La délibération du conseil municipal et l'arrêté préfectoral approuvant la carte communale seront affichés pendant un mois en mairie. La mention sera faite de cet affichage dans un journal diffusé dans le département. La carte communale approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie de FOSSES ET BALEYSSAC aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 4 - La présente décision sera exécutoire dès la publication du présent arrêté, selon les formalités prévues à l'article 3 ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il a été effectué.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Sous-Préfet de LANGON, Monsieur le Directeur Départemental de l' Equipement, Monsieur le Maire de FOSSES ET BALEYSSAC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 01/06/2007

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,  
***François PENY***



---

**OPÉRATIONS D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE PRÉALABLES À LA RÉALISATION DE L'OUVRAGE  
AUTOROUTE A 65 – AUTORISATION ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ A'LIENOR À OCCUPER  
TEMPORAIREMENT DES TERRAINS PUBLICS OU PRIVÉS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES  
DE SAINT PIERRE-DE-MONS, AUROS, COIMÈRES, CAZATS, BAZAS, LIGNAN-DE-BAZAS,  
MARIMBAULT, BERNOS-BEAULAC, CUDOS, ESCAUDES ET CAPTIEUX**

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

VU le code pénal et notamment les articles L. 322-1, L. 322-2, L. 433-11 et R. 610-5;

VU le code de justice administrative;

VU le code du patrimoine et notamment le Titre II du Livre V;

VU la loi du 29 décembre 1892 modifiée, sur les dommages causés à la propriété privée pour l'exécution des travaux publics;

VU la loi du 6 juillet 1943, validée par la loi n°57.391 du 28 mars 1957, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux, et à la conservation des signaux, bornes et repères,

VU le décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive;

VU le décret du 18 décembre 2006 déclarant d'utilité publique les travaux de construction de l'autoroute A 65 Langon Pau, et portant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Coimères, Bazas et Bernos-Beaulac.

VU le décret n° 2006-1619 du 18 décembre 2006 approuvant la convention de concession passée entre l'Etat et la société A'LIENOR pour la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation de l'autoroute A 65 et le cahier des charges annexé à cette convention;

VU la demande du 31 mai 2007, présentée par la société A'LIENOR le 6 juin 2007, sollicitant l'autorisation d'occuper temporairement les terrains sur le territoire des communes indiquées en titre en vue de faire procéder aux investigations archéologiques préalables à la réalisation des travaux de construction de l'autoroute A 65;

VU l'état et le plan parcellaire des terrains;

VU l'arrêté de prescription du diagnostic archéologique n° SD.07.011;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les agents de la société A'LIENOR, les personnes placées sous ses ordres, ainsi que le personnel des entreprises, bureaux d'études, travaillant pour son compte et les agents de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P.) ainsi que le personnel des autres opérateurs d'archéologie préventive agréés par l'Etat au titre de l'article 74 du décret n°2004-490 susvisé qui seraient choisis par le maître d'ouvrage pour la réalisation de tout ou partie des fouilles préventives, sont autorisés à occuper temporairement, pour une période maximale de 5 ans à compter de la date du procès-verbal d'état des lieux, les terrains situés sur le territoire des communes de Saint Pierre-de-Mons, Auros, Coimères, Cazats, Bazas, Lignan-de-Bazas, Marimbault, Bernos-Beaulac, Cudos, Escaudes et Captieux.

Cette occupation a pour objet de permettre d'entreprendre les travaux préparatoires et les travaux de fouilles archéologiques préalables à la construction de l'autoroute A 65.

A cet effet, les personnes mentionnées ci-dessus pourront pénétrer dans les propriétés publiques ou privées, closes ou non closes, à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation.

Les références précises des parcelles et des propriétaires concernés par cette opération figurent à l'état et au plan parcellaires annexés au présent arrêté.

**Article 2** : Le diagnostic sera réalisé sous forme de sondages mécaniques disposés selon 2 à 3 lignes parallèles orientées conformément à l'axe du linéaire. Le module standard de ces sondages sera de 20 mètres sur 2 mètres, tous les 20 mètres ou tous les 40 mètres sur une même ligne. Ce principe général sera toutefois à adapter selon les circonstances.

La profondeur de reconnaissance sera de 1 mètre sous le terrain naturel dans les zones en remblais, et de 0,50 mètre sous la côte de base des terrassements dans les zones en déblais, à concurrence d'atteinte du substratum géologique.

Les fouilles préventives consécutives au diagnostic concerneront des emprises qui seront déterminées en fonction des résultats de celui-ci et de l'évaluation qui sera faite par l'Etat de leur intérêt scientifique et patrimonial. Elles comporteront un décapage général des terrains sur des superficies de l'ordre de quelques centaines de mètres carrés à un hectare, à des côtes de profondeur comprises dans les limites de reconnaissance indiquées supra pour le diagnostic.

Pour ces travaux archéologiques (diagnostics et fouilles préventives), les archéologues pourront installer des cantonnements avec bâtiments de chantier durant plusieurs mois. Ces travaux pourront nécessiter la destruction de cultures, l'abattage d'arbres. A défaut d'accord amiable sur leur valeur, il sera procédé à une constatation contradictoire dans le cadre de l'état des lieux prévu à l'article 6 du présent arrêté.

**Article 3** : L'accès aux surfaces à occuper s'effectuera soit à partir des voies publiques existantes, soit à partir des parcelles contiguës situées dans l'emprise autoroutière.

**Article 4** : L'occupation des terrains ne pourra avoir lieu qu'après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi du 29 décembre 1892 précitée.

Ainsi, le présent arrêté devra être affiché dans les mairies désignées à l'article 1 ci-dessus. Il sera notifié, accompagné d'une copie de l'état et du plan parcellaires, par la société A'LIENOR aux propriétaires concernés ou, si ceux-ci ne sont pas domiciliés dans la commune, aux fermiers, locataires, gardiens ou régisseurs des propriétés.

Par ailleurs, le présent arrêté restera déposé en mairie, accompagné des plans et état parcellaires correspondants et pourra être consulté par toute personne intéressée.

**Article 5** : Après accomplissement des formalités qui précèdent, et à défaut de convention amiable, le représentant de la société A'LIENOR notifiera aux propriétaires concernés, par lettre recommandée, préalablement à toute occupation, le jour et l'heure où il compte se rendre sur les lieux ou s'y faire représenter. Il les invitera à s'y trouver ou à s'y faire représenter pour procéder contradictoirement à la constatation de l'état des lieux et il en informera le maire de la commune concernée. Cette notification devra être faite au moins dix jours avant la visite des lieux.

**Article 6** : A défaut pour les propriétaires de se faire représenter sur les lieux, le maire de la commune leur désignera d'office un représentant pour opérer contradictoirement avec le représentant de la société concessionnaire.

Le procès-verbal qui sera établi devra fournir les éléments nécessaires pour permettre l'évaluation éventuelle des dommages. Il sera dressé en trois exemplaires, l'un déposé en mairie, les deux autres remis aux parties intéressées.

En cas de refus par le propriétaire de signer le procès-verbal, ou en cas de désaccord sur l'état des lieux, le président du tribunal administratif désignera, à la demande de la société concessionnaire, un expert chargé de dresser d'urgence le procès-verbal.

Les travaux pourront commencer aussitôt après le dépôt de ce procès-verbal ; en cas de désaccord sur l'état des lieux, la partie la plus diligente conserve le droit de saisir le tribunal administratif sans que cette saisine ne puisse faire obstacle au commencement des travaux.

**Article 7** : L'indemnité d'occupation sera fixée et réglée conformément aux dispositions de la loi du 29 décembre 1892.

**Article 8** : Le présent arrêté sera périmé de plein droit s'il n'est pas suivi d'exécution dans le délai de 6 mois.

**Article 9** : Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, le sous-préfet de Langon, le directeur de la société A'LIENOR, les maires des communes visées à l'article 1 ci-dessus ainsi que le directeur régional des affaires culturelles et par délégation le chef du service régional de l'archéologie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde et dont une ampliation sera adressée au commandant du groupement de gendarmerie de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 18 juin 2007

LE PRÉFET,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
*François PENY*



PREFECTURE DE LA GIRONDE  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau Urbanisme

**Arrêté du 04.07.2007**

---

***ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ DE SIGALENS***

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L. 212-1 et suivants et R. 212-1 et suivants;

VU la délibération du Conseil Municipal de SIGALENS du 3 novembre 2006

VU l'avis favorable de M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt en date du 12 janvier 2007,

VU, l'avis favorable, de M. le Directeur Départemental de l'Equipement en date du 22 juin 2007,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la préfecture de la Gironde,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER - Une Zone d'Aménagement Différé d'une superficie de 10 028 m<sup>2</sup> est créée sur la partie du territoire de la commune de SIGALENS pour disposer de terrains autour de la mairie en vue de la création éventuelle d'une école et pour la sécurisation du bourg en bordure de la départementale 124.

ARTICLE 2 - La Commune de SIGALENS est désignée comme titulaire du droit de préemption, pour une période de quatorze ans.

ARTICLE 3 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet des formalités de publicité mentionnées à l'article R 212-2 du Code de l'Urbanisme.

Fait à Bordeaux, le 04/07/2007

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,  
*François PENY*

